

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - NOVEMBRE 2017

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ L'épidémie de peste urbaine et sa gestion par le pouvoir.....	4
▶ Projet de révision de la Constitution, questions électorales.....	6
▶ Mise en œuvre de la réconciliation nationale.....	9
▶ Diplomatie.....	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	11
▶ Justice, gouvernance.....	13
▶ Droits des femmes, traite.....	16
▶ Migrations.....	16
▶ Education, droits des enfants.....	17
▶ Liberté d'expression, médias.....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier, environnement.....	18
▶ Coopération, Banque mondiale.....	20
▶ Divers.....	21

### POLITIQUE

#### ▶ Conjoncture politique

**08/11 - L'archevêque Odon Razanakolona fait porter l'échec du processus de développement sur les élites, les hommes politiques, les bailleurs de fonds et la société civile.** Il pointe la marginalisation de la population dans la lutte contre la pauvreté. « *La société malgache est malade et l'argent est érigé en Dieu par un grand nombre du sommet de la pyramide à la base* », déplore-t-il dans un discours prononcé à l'ouverture d'un colloque à l'université catholique de Madagascar. Le chef de l'Eglise catholique ne comprend pas que l'on assiste impuissants à un tel « *délitement de la société* » et à une telle « *déliquescence économique et étatique* », alors que le pays possède un énorme potentiel de ressources tant matérielles qu'intellectuelles. L'impunité des acteurs politiques est pointée du doigt, ainsi que leur manque de vision du développement. Les relations avec les bailleurs de fonds restent marquées par l'esprit de dépendance et l'assistanat. La société civile se voit reprochée une trop grande dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, dont dépendent en général leur financement. Elle ne parvient pas à jouer son rôle de médiateur, de régulateur et d'interpellation, devenant trop souvent des alliés objectifs du pouvoir ou de ses financeurs.

**18/11 - « La Conférence des évêques catholiques dénonce, pour la énième fois, les maux qui gangrèment actuellement la société malgache », titre Midi.** « *On assiste dans le pays à une politique basée sur les mensonges et la démagogie politique. On ne sert plus le peuple. La corruption de haut niveau et la recherche indirecte de fortune règnent. L'argent et le pouvoir dictent tout. La compétence et la sagesse ne sont plus nécessaires pour développer la nation. L'anarchie règne dans le foncier. Des terres ancestrales sont vendues à des étrangers.* », déplorent les prélats.

**28/11 - Le Comité central du FFKM lance un cri d'alarme : le pays est à la dérive.** Selon les Eglises protestantes, le pays vit dans l'opacité et le mélange des genres entre les affaires de l'Etat et celles du parti présidentiel. La corruption généralisée ne permet pas de lutter contre le trafic des ressources naturelles, des terrains sont vendus à des étrangers au mépris du droit des occupants. Les dahalo disposent de moyens supérieurs à ceux des forces de l'ordre sensés les combattre. L'insécurité nuit aux activités économiques et

accroît la pauvreté. Le FFKM dénonce l'opacité des accords de coopération et des accords commerciaux avec des partenaires étrangers. Les Malgaches deviennent des étrangers dans leur propre pays. La pluralité de l'information n'existe pas, la population ne reçoit qu'une information à sens unique, les médias sont accaparés par la communication du parti au pouvoir. La corruption, l'argent, le pouvoir dictent la gouvernance. La compétence et la sagesse ont disparu. Les chefs d'Eglise rappellent que des mises en garde similaires ont déjà été produites lors de ses précédents comités centraux et sont restées lettre morte. « *La gestion des affaires étatiques nécessite un changement drastique* », affirme le Comité central, pour qui les maux qui rongent la société sont dus à la non-concrétisation des résolutions sur la réconciliation nationale basées sur les « 4 F »

**01/11 - Cédant aux pressions, Honoré Rakotomanana a pris la décision de se retirer de la présidence du Sénat pour laisser la place à Rivo Rakotovo<sup>1</sup>**, ancien ministre de l'agriculture et président du parti présidentiel HVM nommé sénateur par le chef de l'Etat il y a deux semaines. « *Ma décision a été prise après mûre réflexion et pour préserver le fihavanana et l'intérêt supérieur de la nation* », a déclaré Honoré Rakotomanana, évoquant non seulement son état de santé et son âge avancé mais également une profonde réflexion nourrie par les textes de la Bible a-t-il affirmé. Le parti présidentiel HVM n'a présenté qu'un unique candidat en la personne de Rivo Rakotovo qui a obtenu 52 voix sur 55 votants. L'opposition dénonce un calcul politique du président de la République en vue de l'élection présidentielle. Cet homme de confiance pourrait en effet être amené à assurer l'intérim du chef de l'Etat 60 jours avant le scrutin présidentiel si l'actuel titulaire postule pour un nouveau mandat. Le régime ne souhaitait probablement pas qu'Honoré Rakotomanana, proche de l'Arema de Didier Ratsiraka, soit appelé à assurer cet intérim. L'installation de Rivo Rakotovo au perchoir pourrait laisser supposer que le projet de réforme de la Constitution par voie référendaire en vue d'abroger cette règle de la démission du président-candidat 60 jours avant le scrutin serait abandonné. C'est la deuxième fois qu'Honoré Rakotomanana est contraint d'abandonner la présidence du Sénat avant le terme de la législature. Elu à la tête de l'institution en 2001, l'ancien président de la HCC avait déjà quitté ce poste à la suite de la recomposition de la Chambre par Marc Ravalomanana à la suite de la crise post-électorale de 2002. Les juristes font observer qu'aucun texte ne prévoit la démission d'un membre du bureau permanent des deux Chambres. Ils ne peuvent être démis de leurs fonctions que pour faute grave par les deux tiers des membres. D'où la décision de « *retrait* » d'Honoré Rakotomanana. Le quotidien *Les Nouvelles* qualifie ces événements de « *manœuvres anticonstitutionnelles* ». Pour *Midi*, vient de se réaliser un scénario bien préparé. « *Et même si l'élection de Rivo Rakotovo à la présidence du Sénat n'a surpris personne, elle génère un sentiment de malaise qui indispose l'opinion. (...) Il donne l'impression de l'omnipotence d'un régime qui est sûr de ne rencontrer aucune contestation* ».

**01/11 - Annulation de la vente de la résidence officielle de Zafy Albert, ancien président décédé en octobre** : le ministre en charge des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement, et la ministre des finances ont annoncé que l'Etat a procédé à l'annulation de la vente du terrain sur lequel est bâtie la villa Elisabeth, intervenue confidentiellement sous le régime de Transition, à la veille de l'investiture du nouveau président de la République, le 24 janvier 2014. La vente aurait été conclue avec une société dénommée « *Mada terrain* » à un prix défiant toute concurrence de 1 000 Ar le mètre carré. Une enquête a été ouverte sur cette mystérieuse opération et le Bianco a été saisi mais selon certains juristes, un arrêté interministériel ne devrait normalement pas avoir d'effet sur un acte de vente en bonne et due forme, qui, de plus, a été enregistré au service des domaines. « *C'est la valeur juridique d'un titre foncier qui est ici remise en cause* », observe *L'Express*. Un titre foncier ne devrait pouvoir être attaqué qu'en justice et non par un acte administratif. « *Le fait est qu'aucun des responsables étatiques actuels ne peut échapper à ce dossier et se trouve concerné de près ou de loin dans cette affaire, à commencer par le président de la République, lui-même* », note pour sa part *Tribune*, puisque celui-ci était ministre des finances au moment de la signature de l'acte de vente. Le Mapar entend écarter la responsabilité du régime de la Transition, en particulier, celle d'Andry Rajoelina, qui n'est pas le signataire de la transaction. D'après *La Vérité*, d'autres terrains auraient été cédés dans le courant de ce mois de janvier 2014, et ce après la prise de fonction de Hery Rajaonarimampianina. En mars 2017 le ministère de l'aménagement du territoire aurait demandé l'annulation de ces ventes suspectes. « *L'heure est maintenant aux règlements de compte* », écrit le quotidien.

**02/11 - Projet de motion de censure : le gouvernement Mahafaly en mauvaise posture.** Les députés qui sont à l'initiative de ce projet sont en train de réunir les signatures nécessaires permettant la mise au vote de la motion. Il ne resterait plus qu'une dizaine d'élus à convaincre. Lâché par les députés de son propre parti, le premier ministre, administrateur civil de son état, ne disposerait même plus de l'appui de ses pairs. Ces derniers ont élu à la tête de leur syndicat une personnalité qui n'est pas favorable au chef de l'administration. Or, l'appui total et entier de l'administration est indispensable si le HVM veut remporter la présidentielle de 2018, fait-on observer. « *La raison de cette motion de censure contre le gouvernement est pour l'heure inconnue. L'on suppose qu'il s'agit de la réponse à l'abandon de la dotation en 4x4. D'autant que cette motion de censure*

<sup>1</sup> Cf. interview d'Honoré Rakotomanana par RFI le 12/11/17 - <http://www.rfi.fr/emission/20171112-rivo-rakotovo-president-senat-mal-gache> (5'28)

émanerait des députés pro-régime », écrit *Tribune*. A chaque session depuis deux ans, l'Assemblée nationale fait planer une motion de censure sur la tête des gouvernements qui se sont succédés sans que ces initiatives aboutissent.

**06/11 - Projet de motion de censure : les députés pro-pouvoir à l'initiative de la collecte de signatures se heurtent à des résistances.** Le président de l'Assemblée nationale déclare qu'il ignore une telle initiative. Il en va de même pour nombre de députés qui affirment ne pas encore avoir été contactés. Un député explique qu'il est fréquent qu'une telle annonce n'ait d'autre objectif que de laisser planer une menace pour obtenir des faveurs financières de l'exécutif.

**15/11 - Assemblée nationale : alors que la tentative de dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement paraît compromise, des députés menacent de destituer les 12 membres du bureau permanent** dirigé par Jean Max Rakotomamonjy. Il lui serait reproché de ne pas effectuer une gestion transparente de son budget et de dilapider les fonds dans des déplacements coûteux à l'étranger, accordés de manière inéquitable à certains élus. Depuis sa mise en place, le bureau permanent n'aurait pas présenté de rapport budgétaire semestriel alors que celui-ci est prévu par le règlement intérieur. Il n'aurait pas en outre été capable de lutter contre l'absentéisme qui affecte les travaux de l'institution. *Matv* évoque un mécontentement des députés trouvant son origine dans l'incapacité du bureau permanent à convaincre l'exécutif de leur octroyer des véhicules 4x4. La destitution pour faute grave exigerait le vote favorable de 2/3 des élus, un quorum qu'il a été impossible à atteindre dans les crises de confiance antérieures.

Le bureau permanent a été contraint de rédiger un rapport financier. 80 signatures de députés ont été récoltées dans ce sens.

**20/11 - Une proposition de loi relative à l'octroi d'une pension de retraite aux députés en cours d'étude.** Le député d'Antsohihy, Jao Jean, est à l'origine de ce texte encore non-inscrit à l'ordre du jour, indique *Midi*, qui ajoute : « *Nos parlementaires devraient aussi être conscients du fait que bénéficier d'une pension de retraite implique une redevabilité envers les contribuables. Ce qui n'est pas pour le moment le cas. (...) La législature actuelle détient le record en termes de taux d'absentéisme. (...) Etre député est devenu un business très lucratif. Depuis le début de cette législature, les membres de la Chambre basse ne font que réclamer des intérêts personnels et avantages de tout genre, quitte à proférer des menaces à l'encontre de l'exécutif* ».

**Faisant fi des difficultés financières de l'Assemblée, des députés contraignent l'institution à vivre au-dessus de ses moyens, observe L'Express.** Ils multiplient les requêtes concernant les évacuations sanitaires à l'étranger ou les missions à l'extérieur. Intraitables lorsqu'il s'agit de leurs « avantages », ils revendiquent également des hausses de crédits téléphoniques et de bons de carburant. Le gouvernement a fait savoir que la proposition de loi du député Jao Jean était irrecevable.

**La situation à l'Assemblée nationale n'est pas sans rappeler les événements qui se sont produits au Sénat, avec le récent retrait de son président, Honoré Rakotomanana,** au nom de la stabilité. Jean Max Rakotomamonjy et Honoré Rakotomanana n'appartiennent pas au parti présidentiel, ils ont tous deux été portés à la présidence par leurs pairs au nom de l'ouverture. La question de pose donc de savoir si Jean Max Rakotomamonjy ne sera pas lui aussi « invité » à abandonner son siège au profit d'un élu appartenant au HVM. Il a lui-même évoqué cette possibilité, déclarant qu'en politique il faut parfois savoir se retirer pour débloquer une situation.

**16/11 - La loi de finances 2018 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, sans amendement et quasiment sans débat.** Les députés de l'opposition ont quitté l'hémicycle. La dotation de véhicule 4x4 pour les députés figurerait dans la loi de finances 2018 mais il serait stipulé que leur acquisition sera à la charge des députés et non de l'Etat. Celui-ci se porterait garant auprès des concessionnaires. La presse doute que les élus puissent s'acquitter de leur dette d'ici la fin de leur mandat.

**11/11 - Le CCOC dénonce la rétention d'information du gouvernement sur le projet de loi de finances.** 10 jours avant la date limite de dépôt du projet de loi les documents n'étaient toujours pas accessibles, une situation non conforme aux « *normes internationales de transparence budgétaire* », qui stipulent que cette mise à disposition du public doit intervenir au moins 3 mois avant de début de l'exercice budgétaire. Le CCOC reconnaît que des efforts avaient été réalisés pour la présentation du budget 2017 mais le retard constaté cette année marque une régression dans l'obligation de « *transparence et de redevabilité qui sont des droits pour les citoyens, des outils incontournables pour nous permettre d'avancer vers un développement inclusif et pérenne* ». Il demande que le projet soit mis en ligne pour que les citoyens puissent en prendre connaissance et faire part de leurs observations. Déposé tardivement sur le bureau de l'Assemblée nationale, les députés ne disposeront que de quelques heures pour l'adopter.

**13/11 - Des dossiers relatifs aux événements politiques de 2009 ont été dérobés au tribunal d'Anosy, dans la capitale,** annonce une source auprès du ministère de la sécurité publique. Un avocat et le fils d'un homme politique, ont été placés en garde à vue et sont interrogés par la brigade criminelle. Un quotidien en

ligne affirme sur sa page *Facebook* que les dossiers dérobés incrimineraient Marc Ravalomanana dans l'affaire, toujours non éclaircie, de la fusillade meurtrière du 7 février 2009 devant le palais présidentiel. La disparition de ces dossiers a conduit au report d'un jugement portant sur ces événements du 7 février 2009 et intéressant l'un des protagonistes, le colonel Ralitera Andrianandraina, ancien directeur de la HCC mis en cause par l'association des victimes, l'AV7. Le 28 août 2010, Marc Ravalomanana et deux officiers avaient été condamnés par contumace à purger une peine de travaux forcés. Le volume contenant une centaine d'arrêts qui a été subtilisé couvre justement la période juillet-août 2010. Le disque dur de l'ordinateur contenant la version numérique de ce volume aurait été reformaté en 2010 suite à un problème technique. Le greffier en chef précise qu'il n'y a pas eu cambriolage mais vol du volume par un avocat stagiaire venu consulter des arrêts. Une perquisition a eu lieu au domicile de Ralitera. La réaction des partisans de l'ancien président n'a pas tardé, note *Midi* « *C'est encore une fois du cinéma. Arrêtez de manipuler l'opinion en diabolisant le président Marc Ravalomanana* », martèle la députée Hanitra Razafimanantsoa. Trois des 19 inculpés dans le dossier du 7 février 2009, dont Marc Ravalomanana et le colonel Ralitera, ont été condamnés à verser 639 millions Ar à l'association AV7. Cette décision avait été suivie d'un gel de leurs comptes bancaires. L'audience reportée en raison du vol de dossiers devait statuer sur la levée de ce blocage demandé par la famille de Ralitera. L'affaire est reportée au 13 décembre.

**21/11 - Affaire du 7 février 2009 : Marc Ravalomanana, Ralitera Andrianandraina et le commissaire Ambinintsoa Rakotovoao ont déposé une plainte pour demander la levée du blocage de leurs comptes bancaires.** Le jugement aura lieu le 13 décembre. « *Nous sommes 19 à avoir été jugés dans l'affaire du 7 février, pourquoi seulement trois comptes bancaires ont-ils été bloqués ?* », s'interroge Ralitera Andrianandraina, rappelant qu'il appartient au CFM et non à une quelconque juridiction de déterminer qui a droit à l'indemnisation suite aux crises politiques.

**15/11 - Selon des rumeurs circulant sur les réseaux sociaux, le retour d'exil de Marc Ravalomanana en octobre 2014 aurait fait l'objet d'un accord avec Hery Rajaonarimampianina** par l'entremise du négociateur en chef Joachim Chissano. Le pacte, qui aurait été conclu en septembre 2014, prévoyait la réouverture de Tiko, l'amnistie des anciens dirigeants, le soutien des élus du TIM à la nouvelle majorité présidentielle et la reconnaissance du nouveau chef de l'Etat.

**18/11 - « Madagascar églises, mosquées... Dieu est partout », titre le quotidien français Libération<sup>2</sup>.** « *La Grande île, majoritairement chrétienne, voit proliférer les sectes évangéliques, concurrencées côté musulman par des prédicateurs rigoristes. Une conquête du territoire pour l'instant pacifique, écrit-il. Alors que les Eglises traditionnelles, accusées de collusion avec le pouvoir, perdent pied, les sectes évangéliques prolifèrent - plus de 200 mouvements protestants sont recensés - et rivalisent d'audace. Mais seul l'islam déchaine les passions. Vol de cloches, autodafés de bibles, distribution de hijabs sur les marchés... autant de racontars relayés par les médias locaux, qui reprennent en boucle le 'Tsaho malgache' (la rumeur populaire), observe Mathieu Pellerin, chercheur à l'IFRI. La puissance des on-dit, relayés et amplifiés, crée un contexte 'inquiétant', pour la communauté musulmane car il la 'pousse' à 'se replier sur elle-même', ce 'sentiment d'exclusion, voire d'injustice, étant parmi les plus propices à la radicalisation', note-t-il. (...) La crainte de voir Madagascar devenir une base arrière du terrorisme mondial est réelle. (...) Le contrôle de l'Etat malgache sur son territoire est tout relatif. (...) Dans un tel contexte, le risque est de voir se créer des cellules dormantes* ». **L'universitaire Juence Ramasy invite à une lecture critique de cet article.** Il se dit « *perplexe* » à sa lecture : « *deux trois infos et surtout une litanie de choses, des perceptions, des propos, non recoupsés, des 'racontars relayés par les médias locaux'* ». L'article « *comprend un certain nombre d'erreurs et de raccourcis. Je pense qu'il convient de creuser plus le sujet et de poser la question de la multiplication de ce genre d'articles sur Madagascar* ».

## ► L'épidémie de peste urbaine et sa gestion par le pouvoir

**08/11 - Un article du Monde Afrique explique que des anthropologues sont mobilisés pour combattre la transmission de la bactérie<sup>3</sup>.** Depuis les épidémies causées en Afrique subsaharienne par le virus Ebola, ces chercheurs spécialisés dans l'étude des cultures et de l'organisation des sociétés sont amenés à intervenir aux côtés des équipes médicales. L'anthropologie est en effet sollicitée pour comprendre comment les systèmes socio-économiques, politiques et culturels exposent ou protègent les individus et les groupes sociaux face à une épidémie. Elle décrypte aussi les réponses sociales (c'est-à-dire les réactions des populations et

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - [http://www.liberation.fr/planete/2017/11/17/madagascar-eglises-mosquees-dieu-est-partout\\_1610867](http://www.liberation.fr/planete/2017/11/17/madagascar-eglises-mosquees-dieu-est-partout_1610867)

<sup>3</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/08/comment-les-lecons-tirees-d-ebola-aident-a-lutter-contre-la-peste-a-madagascar\\_5212051\\_3212.html#UY11zpaP1yeKLY2S.99](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/08/comment-les-lecons-tirees-d-ebola-aident-a-lutter-contre-la-peste-a-madagascar_5212051_3212.html#UY11zpaP1yeKLY2S.99)

des institutions) à la survenue des maladies et des décès. Elle étudie la manière dont sont perçues les informations en circulation et les mesures de santé publique instaurées dans l'urgence, ainsi que la peur de la contagion.

**03/11 - Depuis que l'épidémie est passée au niveau 2, le tourisme est en chute libre.** Certains pays comme les Seychelles et Maurice ont déconseillé à leurs ressortissants de se rendre à Madagascar. Le ministre de tutelle, Roland Ratsiraka, dénonce leur attitude inamicale et les suspecte de vouloir profiter de la situation en attirant chez eux les touristes étrangers. Depuis le mois d'octobre, 15 % des réservations ont été annulées auprès des tours opérateurs. Pour renverser la tendance et soutenir le secteur, le secrétaire général de l'Organisation internationale du tourisme a fait le déplacement dans la Grande île. « *Les touristes n'ont rien à craindre à Madagascar* », a-t-il affirmé. La tendance de l'épidémie est à la baisse, si l'on en juge par le nombre de personnes admises dans les centres de traitement. Le bilan de l'épidémie est de 135 morts. Plus de 1 200 personnes depuis début août.

**12/11 - Les passagers d'un bateau de croisière dans l'océan Indien se sont rebellés après la suppression de deux escales à Madagascar en raison de l'épidémie de peste.** Une partie des passagers ont laissé éclater son mécontentement et réclamé un remboursement ou le report du voyage. La police seychelloise a dû intervenir, certains passagers ont été débarqués. Les bateaux de croisière devraient pouvoir faire à nouveau escale dans les ports malgaches en décembre.

**04/11 - Le ministère de l'éducation nationale annonce que la rentrée scolaire aura lieu le 6 novembre dans tous les établissements publics et privés.** Les conditions de sécurité sanitaire sont désormais réunies, selon les autorités. Des comités de vigilance ont été mis en place dans tous les établissements des régions concernées par l'épidémie. **Le ministère de l'enseignement supérieur, en revanche, maintient sa décision de fermeture des universités.** La fin de l'épidémie est déclarée dans 31 districts et 9 sont encore en état d'épidémie dont la capitale. Les autorités ne cessent de rappeler que le traitement de la peste existe et est gratuit ; elles invitent la population à faire appel aux médecins sans délais dès qu'un des symptômes se présentent. « *Mais cela n'empêche pas certains de fuir l'hôpital alors qu'ils sont en cours de traitement, de démonter les barrages ou d'exhumer les morts de la peste. Les autorités sanitaires nationales et l'OMS n'ont pas prévu le problème culturel et de mentalité dans la stratégie de lutte* », écrit Tribune. « *Les indicateurs épidémiologiques sont actuellement en phase décroissante, mais la vigilance reste de mise* », déclare le ministre de la santé, Mamy Lalatiana Andriamanarivo. Pour contenir la propagation, des postes de contrôle sanitaire ont été mis en place sur les axes routiers à l'entrée et à la sortie des régions encore touchées par l'épidémie.

**08/11 - Les interdictions de manifestations sportives ont été levées et l'Organisation mondiale du Tourisme a levé l'embargo frappant Madagascar.** Les pays voisins ont mis fin aux mesures de précaution mises en place à l'arrivée des passagers en provenance de la Grande île. Les bateaux de croisière, gros fournisseurs de devises, vont pouvoir à nouveau faire escale dans les ports malgaches à compter du mois de décembre.

**10/11 - La peste à Madagascar : une honte selon le Père Pedro.** « *La peste chez nous est une honte pour Madagascar, mais aussi pour l'humanité. C'est une honte de n'avoir pu éradiquer cette maladie. Dieu seul sait combien les grandes métropoles de Madagascar et les banlieues de Tananarive manquent d'hygiène. Il faut se retrousser les manches et à bras-le-corps lutter contre le manque d'hygiène. Tous les élus du pays, toutes les collectivités publiques, doivent se mobiliser, mais aussi les Nations unies, l'Unicef, l'UE. Il faut construire une nouvelle décharge et qu'elle ne soit pas à ciel ouvert. Ce n'est pas faire preuve d'ingérence dans les affaires d'un pays que de l'aider à travailler pour la salubrité et le bien-être des populations. Cela fait 28 ans que je demande aux plus hautes autorités du pays de construire une nouvelle décharge et de fermer celle que nous avons actuellement. Depuis 15 ans on me promet, on m'affirme qu'elle sera fermée. J'attends toujours. Cela me met en colère. D'ailleurs, il faut un plan Marshall pour Madagascar et pour l'Afrique* »

**10/11 - « L'épidémie de peste est sous contrôle », déclarent le ministre de la santé et l'OMS.** Le ministre ajoute : « *Il reste seulement les incontrôlables, ce sont des gens qui refusent d'admettre qu'il y a eu la peste au niveau de leur famille, ceux qui étaient déjà dans les hôpitaux et qui s'évadent (...). Nous sommes vraiment en plein combat, c'est une bataille gagnée, mais ce n'est pas vraiment la fin de la guerre* ». L'une des batailles des autorités : lutter contre les rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux.

**Une fausse information indiquant que des agents de santé accompagnés des forces de l'ordre se rendaient dans les écoles et contraignaient les élèves à se faire vacciner contre la peste s'est propagée dans toute la capitale.** « *Un 4X4 rempli d'éléments de l'Emmo/reg et de médecins fait le tour des écoles et forcent les enfants à se faire vacciner. Ils brutalisent ceux qui refusent. 4 enfants sont déjà morts...* », telle est en substance la rumeur qui s'est propagée comme une trainée de poudre, provoquant une panique générale. Les parents sont allés chercher en urgence leurs enfants à l'école, certains ont forcé le portail des établissements, des enseignants ont été menacés de mort. Une enquête a été ouverte pour retrouver les auteurs de

cette fausse information. La rumeur, persistante, a provoqué un fort taux d'absentéisme dans les établissements scolaires les jours qui ont suivi. Le ministère de la santé a rappelé dans un communiqué qu'il n'y a aucun vaccin contre la peste.

« *La population vit difficilement la situation d'insécurité et d'inconfort où elle se trouve en ce moment. C'est donc tout à fait normal qu'elle soit vulnérable sur le plan psychologique et qu'elle puisse être sensible aux rumeurs alarmistes* », écrit Midi.

**11/11 - En raison de la psychose engendrée par la rumeur de vaccination forcée contre la peste, « l'objectif de campagne de vaccination contre la poliomyélite risque de ne pas être atteint », craint le syndicat des médecins fonctionnaires**, qui s'inquiétait déjà auparavant des réticences des familles à faire vacciner leurs enfants, obligeant l'OMS et l'Unicef à monter au créneau pour appuyer le ministère de la santé. Une bonne partie de la population étant plus réceptive aux rumeurs qu'aux explications scientifiques, le défi est énorme, note *Tribune*. *L'Express* écrit : « *Faire croire que la peste existe est déjà une véritable gageure. Faire admettre que le vaccin n'existe pas est un pari fou. Souligner que l'Etat ne procède pas à une campagne de vaccination est mission impossible. C'est quand les rumeurs supplantent l'autorité de l'Etat, quand l'humeur fait office de gouvernance que la tumeur mentale gangrène toute la société. Le compte est bon. Il n'y a plus de peste depuis quelques jours* ».

**14/11 - Rumeur de vaccination forcée contre la peste dans les écoles - Un facebooker sous mandat de dépôt.** Le jeune homme aurait avoué avoir lancé ces rumeurs pour attirer l'attention sur lui. Le préfet de police d'Antananarivo affirme que, contrairement aux conclusions de l'enquête, des imposteurs se sont fait passer pour des médecins et des éléments des forces de l'ordre et ont fait le tour de certaines écoles pour simuler une opération de vaccination. Des barrages routiers ont été dressés mais les ils ont pu échapper aux recherches.

**14/11 - Les ordures ménagères s'accumulent à nouveau dans plusieurs quartiers de la capitale.** Les agents municipaux du service d'entretien, le Samva, ont interrompu les opérations de ramassage pour obtenir l'amélioration de leur statut précaire, une amélioration de leurs conditions de travail et une dotation en équipements de protection. Ce mouvement de grève préoccupe les autorités ; elles redoutent qu'il ne compromette les progrès accomplis en matière d'assainissement et de lutte contre l'épidémie.

**16/11 - L'épidémie de peste se dissipe.** Le nombre de nouveaux cas est en forte régression et le nombre de malade en cours de traitement s'amenuise. Les bilans officiels se font plus rares. La mobilisation se poursuit néanmoins, la saison pesteuse ne s'achevant qu'au mois d'avril. L'accent est mis sur la sensibilisation et la prévention.

**18/11 - Les cours pourront reprendre dans l'enseignement supérieur après un mois de suspension.** Le terme de l'année universitaire pourrait être reporté.

**L'épidémie reste active dans 9 districts sanitaires.** Du 1<sup>er</sup> août au 22 novembre, 2 348 cas ont été recensés. 202 personnes sont décédées, dont environ 60 % au niveau communautaire. Le nombre total des cas enregistrés est cinq fois supérieur au nombre moyen annuel de cas recensés habituellement pendant une saison pesteuse.

**23/11 - Le ministre de la santé annonce que la déclaration officielle de fin d'épidémie par l'OMS est imminente pour les zones urbaines.** Il n'y a pas eu de nouveau cas notifié depuis plusieurs jours, ni aucun décès. La vigilance reste de mise et la stratégie nationale de lutte contre la peste fera l'objet d'une mise à jour pour prévenir plus efficacement de nouvelles épidémies.

## ► **Projet de révision de la Constitution, questions électorales**

**03/11 - Le nouveau président du Sénat affirme que l'élection présidentielle ne sera pas reportée, elle aura bien lieu fin 2018.** La cérémonie d'investiture du nouveau président devra se dérouler le 25 janvier 2019. La retouche de la Loi fondamentale reste cependant d'actualité et le Sénat serait appelé à lancer le débat national sur les points relevant de l'organisation du scrutin présidentiel. L'hypothèse de l'organisation d'un référendum ne serait donc pas abandonnée, contrairement à l'opinion majoritaire qui considérerait que l'arrivée de Rivo Rakotovoà à la tête du Sénat constituait le « *plan B* » du pouvoir face à l'opposition rencontrée par son projet. *Midi* écrit : « *le sénateur Rivo Rakotovoà est véritablement l'un des hommes-clés du dispositif qui va se mettre en place pour assurer la réélection du président sortant. Le régime a agi habilement pour ne pas encourir les reproches de la communauté internationale. Il n'a pas plus besoin d'artifices juridiques pour gêner les rivaux potentiels de son champion. Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina, cependant, ne vont cependant pas prendre le départ de cette course électorale dans les mêmes conditions que Hery Rajaonarimampianina. Ce dernier disposera de toutes les prérogatives de la puissance publique. C'est une étape importante qui a*

*été franchie, mais les stratèges du régime doivent encore peaufiner leur plan. Il reste un an avant le premier tour de l'élection présidentielle et d'autres moyens devraient être déployés pour gêner les autres candidats ».*

**03/11 - Les partis politiques exigent du pouvoir qu'il leur communique les avant-projets de lois électorales.** Si cette demande n'est pas satisfaite sous huit jours, ils pourraient élaborer leurs propres textes et les soumettre directement au Parlement. Un droit de regard qu'ils revendiquent avant que les avant-projets soient examinés en conseil des ministres. Il s'agit notamment de s'assurer que les textes en cours de rédaction ont bien pris en compte les recommandations issues des consultations organisées par la CENI et que le comité interministériel chargé de leur mise en forme ne semble pas avoir retenues.

**06/11 - Projet de loi de finances - Un budget de 40 milliards Ar pour la présidentielle.** Un montant qui correspond à l'évaluation de la CENI. Les 12 millions de dollars annoncés par les partenaires internationaux viendront en complément, dans le cadre du « *Basket found* » du projet de Soutien au cycle électorale à Madagascar (SACEM). Le texte présenté reste suffisamment imprécis quant à la nature des élections à organiser, de telle sorte qu'il n'est pas possible d'exclure totalement la programmation d'un référendum constitutionnel au cours de ce même exercice. Une source auprès de la CENI laisse entendre que le budget nécessaire à l'organisation d'un référendum serait d'un montant nettement moins élevé que celui du scrutin présidentiel.

**07/11 - Adoption du nouveau code électoral - Réunis sous l'appellation « Groupe du Colbert », le TIM de Marc Ravalomanana, le Mapar d'Andry Rajoelina, le MMM de Hajo Andrianainarivelo et le parti Freedom de Lalatiana Rakotondrazafy accentuent la pression.** Six représentants des partis politiques et de la société civile au sein de la Commission consultative ont été mandatés pour intervenir auprès du président de la République afin de s'assurer que les futures lois électorales garantiront l'égalité de chances des candidats, la transparence, la crédibilité et la fiabilité des résultats. Marc Ravalomanana devra quant à lui convaincre les partenaires techniques et financiers de veiller à ce que le processus électoral soit neutre et inclusif, indique *Midi*.

**08/11 - Le SeFaFi estime que la modification du statut des fokontany pour en faire des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) ne nécessite par une réforme constitutionnelle<sup>4</sup>,** comme l'a laissé entendre le pouvoir pour justifier son projet de référendum. « *En dépit de toutes les allégations contraires, (...) il n'est nul besoin de modifier la Constitution. Il est tout à fait possible et conforme à la législation de faire élire les chefs de fokontany par les citoyens concernés* », écrit l'Observatoire, qui juge que le projet de transformer les fokontany en CTD n'est pas fondé : « *En réalité, et jusqu'à présent, les communes sont les seules CTD qui fonctionnent, tant bien que mal, et à différents degrés. Mais elles sont totalement démunies financièrement et leur mise en place effective ne cesse d'être sabotée par le pouvoir central (même lorsque les couleurs sous lesquelles les maires se sont fait élire sont celles de ce même pouvoir central). Il est donc inconcevable que les quelques 18.000 fokontany de la Grande Île puissent accéder au statut de CTD, alors même que les quelques 1.700 communes ne sont toujours que des CTD nominales. Outre ces impossibilités au niveau des capacités humaines, financières et institutionnelles, il faut surtout en appeler au bon sens et au réalisme : dans les grandes villes, et notamment dans la commune d'Antananarivo qui compte 192 fokontany, est-il seulement concevable que chaque fokontany soit érigé en CTD à part entière ?* ». Selon le SeFaFi, il suffit de prévoir, dans le cadre des textes en vigueur, que les chefs fokontany soient élus. Une réforme qui devrait intervenir avant l'ouverture du cycle électoral de 2018.

**08/11 - La CENI renouvelle son souhait de voir fixées les dates des élections prévues en 2018,** en vue de pouvoir bâtir son rétroplanning et réaliser dans de bonnes conditions les travaux préparatoires qui lui incombent. La question reste posée de savoir si les élections législatives seront jumelées avec la présidentielle, sachant que le mandat des députés s'achèvera en février 2019, et si un référendum constitutionnel devra être organisé avant ces échéances. « *Le fait pour les acteurs de prendre connaissance à l'avance du calendrier électoral garantit la stabilité politique* », déclare le président de la CENI, Hery Rakotomanana. L'enjeu de cette transparence sur le calendrier électoral est de mettre les candidats sur un pied d'égalité et surtout d'éviter un éventuel prolongement de mandat présidentiel. Pour le premier ministre le calendrier électoral ne pourra être arrêté qu'à l'issue de l'adoption du nouveau code électoral.

**09/11 - Hery Rakotomanana, président de la CENI, plaide en faveur de l'indépendance de la Commission à l'occasion de la signature d'un partenariat avec le Pnud et l'ambassade de France pour le financement du « Basket found ».** « *Nous crions haut et fort que la CENI n'a de supérieur que la Constitution et les lois en vigueur, pour assurer un processus paisible et apaisé* », affirme-t-il. Pour *Tribune*, « *cet appel public semble être une réponse de la CENI à une révision probable des attributions de cette commission en vue des élections. Une probable révision à la baisse, et donc une révision de sa marge de manœuvre* »

<sup>4</sup> Texte intégral du communiqué du SeFaFi : [http://www.madagascar-tribune.com/IMG/pdf/communiquie\\_sefafi.pdf](http://www.madagascar-tribune.com/IMG/pdf/communiquie_sefafi.pdf)

**11/11 - Liste électorale : 900 000 non-inscrits faute de carte d'identité.** Un chiffre conséquent étant donné l'objectif de la CENI de porter la liste électorale de 8 millions d'inscrits à 10 millions après la révision de la liste qui doit s'achever en avril 2018. A l'heure actuelle, après clôture de la révision annuelle, le nombre d'inscrits atteint 9 223 000. Une opération de délivrance de cartes d'identité et d'actes de naissance va être lancée dans le cadre d'une opération « *guichet unique* » permettant d'effectuer simultanément la délivrance gratuite de jugements supplétifs d'acte de naissance et l'inscription sur la liste électorale. A cet effet, le ministère de l'intérieur vient d'être doté de matériels informatiques par le Pnud. Sa représentante a recommandé aux femmes et aux jeunes, encore trop peu représentés, de saisir cette opportunité. Le premier ministre a mis en garde les agents de l'administration qui seraient tentés d'abuser de leur position en se faisant rémunérer pour ce service. Les opérations conduites antérieurement se sont heurtées parfois à des ruptures des stocks d'imprimés et à des délais anormalement longs pour la délivrance des documents par la voie dite « *normale* ».

**22/11 - Les organisations de la société civile (OSC) regroupées dans le mouvement Rohy vont soutenir « les candidats intègres » lors des prochaines élections.** L'annonce a été faite par Andriamoraniaina Harijaona, coordinateur technique du mouvement. Mahamoudou Ndriandahy, président de la commission élection explique : « *la société civile a élaboré un livre blanc assimilé à un projet de société. C'est une référence dans la mesure où il prévoit les dispositions que tout citoyen en âge de voter devrait considérer avant d'élire un candidat. Dans cette optique, si le projet de société de tel ou tel candidat remplit les critères tels que définis dans ce livre blanc, nous allons le soutenir en amont et contribuer à son élection en aval* » ajoute Andriamoraniaina Harijaona. Plusieurs points constituent l'ossature de la stratégie de crédibilisation des élections. Il s'agit, entre autres, d'améliorer le cadre juridique des élections en mettant en place un cadre légal dont l'élaboration sera réalisée de manière participative et inclusive, d'améliorer l'éducation citoyenne et la communication sur les élections, d'accroître l'efficacité des OSC dans le suivi et l'observation des scrutins, de lutter contre la corruption, les mauvaises pratiques et de promouvoir la candidature des citoyens intègres. Ces axes stratégiques devraient être mis en œuvre sur une période de cinq ans (2018-2022). Le mouvement es-compte obtenir pour ce faire 4,5 millions d'euros des bailleurs de fonds.

**23/11 - L'émissaire de l'Union africaine, le diplomate algérien Ramtane Lamamra, prône une élection présidentielle inclusive et transparente en 2018.** En visite à Madagascar, il a eu des entretiens avec Marc Ravalomanana, des membres du gouvernement, les chefs d'institutions et diverses personnalités politiques. Pour l'ancien président, le « *Ni...Ni...* » est une formule politique révolue. « *Nous ne sommes plus en 2013. (...) La situation évolue. Appliquer de nouveau le 'Ni...Ni...' serait synonyme de retour en arrière* », a-t-il martelé. Son exclusion de la présidentielle pourrait constituer une source de nouvelle crise politique, met-il en garde.

**27/11 - Dans son communiqué de fin de mission, Le Haut représentant de l'UA, Ramtane Lamamra, constate un déficit de confiance et de dialogue entre parties prenantes autour des élections.** Il a encouragé ses interlocuteurs à combler ce déficit et « *à adopter une approche inclusive en vue de rechercher l'apaisement, la sérénité et la stabilité requis dans le pays* ». Le communiqué précise que l'investiture du nouveau président devrait se tenir au plus tard le 25 janvier 2019, condamnant a priori toute velléité de reporter le scrutin. Rivo Rakotovoao, nouveau président du Sénat, a tenu à affirmer que cette échéance sera respectée et que son mandat en tant qu'intérimaire, en cas de candidature de l'actuel président, ne rallongera pas le quinquennat en cours. La CENI et les membres du Pacem demandent que la date du scrutin soit définie sans plus attendre. Hery Rakotomanana, président de la CENI a indiqué récemment que seul le 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle est inscrit au budget 2018, ce qui fait planer un doute sur la date annoncée de prise de fonction du nouvel élu. *Midi* croit savoir que le pouvoir n'aurait pas apprécié l'importance accordée par l'émissaire de l'UA à sa rencontre avec Marc Ravalomanana, qui entretiendrait des relations privilégiées avec certains responsables africains, tel le président guinéen Alpha Condé, président en exercice de l'UA. Cette « *mission d'évaluation de la situation pré-électorale à Madagascar* » suscite des appréhensions au sein d'une classe politique qui a mal vécu les tentatives de médiation africaines lors des récentes crises politiques.

**28/11 - L'ambassadeur des Etats-Unis invite les autorités à prendre des dispositions pour dissiper les incertitudes et faire prévaloir une démarche inclusive,** gage d'une « *élection crédible et transparente* ». Rejetant toute accusation d'ingérence, il rappelle que la communauté internationale, qui finance le « *Basket found* », conserve son mot à dire sur le déroulement du processus électoral.

**11/11 - Le « Groupe du Colbert » décide de saisir la communauté internationale pour lui demander de suspendre son financement en faveur du processus électoral, qu'il juge non-inclusif et non-transparent.** Un « *Comité de vigilance démocratique pour les élections* » (CVDE) a été mis en place. « *Ce comité sera chargé de coordonner toutes nos actions qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme juridique permettant l'adoption d'un code électoral accepté par tous* », a expliqué Jean-Louis Rakotoambo, président du Teza.



**25/11 - Les 35 partis membres du « Comité de vigilance démocratique pour les élections » (CVDE) signent un pacte qui les engage à prévenir la survenue d'une nouvelle crise électorale.** Pour ce faire, ils revendiquent le dialogue et l'élaboration conjointe de tous les textes relatifs aux élections, ainsi que la tenue d'élections inclusives, la transparence, la vérité des urnes, la sincérité des votes, la neutralité des forces armées et de l'administration. Aucune sanction n'est cependant prévue à l'encontre des signataires qui ne respecteraient pas leurs engagements. Bien que refusant toute ingérence extérieure, le CVDE se dit en phase avec la résolution récemment adoptée par le Parlement européen, qui appelle de ses vœux la tenue d'élections démocratiques, inclusives et transparentes. Pour *Midi*, le parti présidentiel HVM a désormais devant lui un front uni qui risque, s'il n'obtient pas satisfaction, de décréter le boycott des prochaines consultations.

**27/11 - Le conseil des ministres a adopté les trois lois organiques régissant l'organisation des élections.** Leur adoption a été faite « *sous réserve de corrections* » et ce avant que ces textes puissent être soumis au vote de l'Assemblée avant la fin de l'actuelle session. Le gouvernement s'est refusé à toute prise en considération des demandes du Comité de vigilance démocratique pour les élections (CVDE) qui revendiquaient un droit de regard sur les avant-projets afin de les confronter aux recommandations formulées dans le cadre des concertations organisées par la CENI. Il ne reste donc plus au CVDE qu'à mener des actions de lobbying auprès des parlementaires lorsque les textes viendront en discussion, ce qui ne leur laisse que peu de temps. Si les textes ne peuvent être adoptés avant la fin de la session, ils peuvent être mis en application par voie d'ordonnance.

## ► Mise en œuvre de la réconciliation nationale<sup>5</sup>

**13/11 - Le CFM en quête de légitimité.** Sous le feu des critiques, ses membres ont entamés des démarches pour obtenir la reconnaissance de l'opinion, note *Les Nouvelles*. Les évêques de la Conférence épiscopale catholique ont rencontré les membres du bureau du CFM. Les échanges ont porté notamment sur les résolutions adoptées en 2015 à Ivato, lors des assises qui ont réuni le FFKM et les anciens chefs de l'Etat et qui sont restées lettre morte. Dès la création de cet organe, l'Eglise catholique a fait part de ses réserves, faisant valoir que la population a le sentiment que sa parole a été confisquée. L'ancien président Zafy Albert, figure unanimement respectée, récemment décédé, s'était refusé à reconnaître l'entité. Le parti Vert a fait part dernièrement de sa surprise de constater que « *des gens qui devaient être à la place des réconciliés se trouvent maintenant réconciliateurs. On ne peut être à la fois juge et arbitre* »

**15/11 - « CFM : un budget astronomique pour le cabinet », titre L'Express.** La prévision budgétaire inscrite dans le projet de loi de finances 2018 est jugée « *faramineuse* » et en contradiction avec le principe d'efficience mis en avant dans la loi sur la réconciliation nationale qui instaure le CFM. Au nom de ce principe, le nombre de membres de l'organe avait été ramené de 45 à 33.

## ► Diplomatie

**04/11 - La France réaffirme sa présence en matière de coopération militaire à l'occasion d'une cérémonie de don de matériels militaires et de signature de nouveaux accords de défense,** principalement dans le cadre de la mise en œuvre des FAZSOI (Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien). Pour *L'Express*, ce rappel, prononcé par l'ambassadrice de France devant l'ensemble des cadres des forces armées, pourrait ne pas être fortuit au moment où le pouvoir prône une diplomatie tous azimuts. Les Etats-Unis et la Chine ont, par exemple, manifesté leur intention d'accroître leur présence en matière de sécurité maritime et de lutte contre la pêche illégale. La flotte australienne a récemment fait escale au port d'Antsiranana, affirmant son intérêt pour la sécurité de cette zone hautement stratégique.

**13/11 - Le conseil des ministres décide d'enclancher le processus d'inclusion des îles Eparses dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Madagascar.** Une possibilité offerte pour « *les zones non sujettes à des conflits interétatiques* », précise dans sa communication le Comité national de délimitation de l'espace maritime (CNDEM). Pour le pouvoir, ces îles ne sont pas sujettes à des conflits interétatiques car les Nations unies ont donné raison à Madagascar sur ce sujet dès 1979, même si la France continue de les considérer comme partie intégrante des « *Terres australes et antarctiques françaises* », rappelle *Tribune*.

**07/11 - Le rapprochement entre la Grande Bretagne et Madagascar se confirme.** Dans le cadre de célébration du bicentenaire des relations entre les deux pays, une délégation de parlementaires britanniques est en visite dans la Grande île. Selon le chef de délégation, « *la Grande Bretagne va travailler avec les autorités malgaches dans la lutte contre la criminalité, la corruption et pour un Etat de droit, en vue de favoriser les*

<sup>5</sup> Cf. l'interview du président du CFM, Alphonse Maka, au micro de RFI le 05/11/17 : <http://www.rfi.fr/emission/20171105-madagascar-alphonse-maka-president-conseil-reconciliation-nationale>

*investissements et les relations commerciales. Une coopération internationale est en vue, avec des experts de Scotland Yard notamment, pour la lutte contre la criminalité* ». Cette offensive de la diplomatie britannique s'inscrirait dans le contexte de négociation du plan de sortie de la Grande Bretagne de l'UE. A noter que la firme pétrolière BP figure parmi les 14 compagnies actives dans la prospection d'hydrocarbures sur la côte ouest. Les parlementaires britanniques en mission ont discuté de la possibilité pour Madagascar d'adhérer au Commonwealth et des opportunités dont le pays pourrait bénéficier en adhérant à cette communauté.

**18/11 - Le Parlement européen dresse un tableau sombre de la situation socio-politique et économique de Madagascar.** Il recommande notamment des élections crédibles pour soutenir une conjoncture politique qu'il estime toujours instable. La résolution adoptée par les eurodéputés sur la situation de la Grande île est sans concession<sup>6</sup>. Ses rédacteurs listent de manière détaillée les évènements préoccupants qui ont défrayé la chronique ces derniers mois, tout particulièrement en matière de violation des droits humains. Ils jugent la situation « *toujours explosive* » malgré le retour à l'ordre constitutionnel et la levée des restrictions internationales. Les parlementaires pressent les autorités malgaches d'adopter toutes les mesures nécessaires pour garantir à leurs concitoyens l'exercice de leurs libertés fondamentales, dont la liberté d'expression. Ils dénoncent par ailleurs l'arrestation arbitraire de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de militants écologistes pour de fausses accusations ; ils demandent qu'il soit mis définitivement fin aux actes de harcèlement et d'intimidation à leur encontre, désapprouvent les mesures prises à l'encontre des médias avant les dernières élections et demandent le rétablissement complet de toutes libertés individuelles et collectives. Ils demandent enfin au gouvernement malgache d'abroger les éléments restrictifs du code de la communication. Un opposant à la résolution, député de La Réunion déclare : « *Sous couvert de résolution sur les droits de l'Homme, ce qui vous obsède dans la relation avec Madagascar, ce sont les intérêts de multinationales européennes* ». Pour *L'Express*, les recommandations adoptées « *flirtent avec les limites de l'ingérence* ». Le quotidien s'interroge sur l'incidence que pourrait avoir ce sévère réquisitoire sur les relations diplomatiques entre Madagascar et l'UE alors qu'un nouveau « *dialogue politique* » doit se tenir prochainement.

**21/11 - Consultation gouvernement - UE : la question du référendum exclue de l'ordre du jour.** Selon Antonio Benedito Sanchez, ambassadeur de l'Union européenne, cette réunion préparatoire du « *dialogue politique* » de décembre prochain, qui sera conduit par le chef de l'Etat, n'a évoqué que l'organisation d'un unique scrutin, celui de la présidentielle de 2018. Le ceps diplomatique dans son ensemble se refuse à aborder la question d'un référendum constitutionnel préalable. Le pouvoir semble de son côté avoir pris en compte les réserves de la communauté internationale et la forte opposition qui s'est manifestée au sein de la société civile. La loi de finances 2018 qui vient d'être adoptée passe également ce projet sous silence. La rencontre a été en grande partie consacrée aux conditions de préparation de la présidentielle : réforme du code électoral et association de la société civile, fiabilisation de la liste électorale, indépendance de la CENI, règles de financement de la campagne, inclusivité de la consultation électorale... Le problème de l'insécurité a été également abordé, notamment celui de la criminalité organisée, dont le kidnapping qui frappe pour la plupart des ressortissants français d'origine indienne. Autre point évoqué : l'affaire Antsakabary. Le ministre de la sécurité publique, mis sur la sellette, s'est contenté de déclarer que l'enquête suit son cours. Le chef de la diplomatie de Bruxelles a tenu à rassurer ses interlocuteurs : le Parlement européen est indépendant, affirme-t-il, et ses déclarations n'affectent en rien la relation que l'Europe entretient avec Madagascar. « *Ce ne sont que des recommandations semblables aux recommandations habituelles de nos partenaires, des entités politiques ou encore des membres de la société civile et non des ordres* », a soutenu pour sa part Mahafaly Olivier Solondrasana, rappelant que Madagascar est un Etat souverain.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**08/11 - Un premier bilan pour la CINDH.** Durant sa première année d'existence, la Commission a reçu une cinquantaine de plaintes et de doléances se rapportant généralement à des cas de corruption et d'abus de pouvoir.

**20/11 - Société civile - La population ignore ses droits fondamentaux.** Telle est la conclusion qui s'est imposée à l'issue de la 3<sup>e</sup> journée du séminaire annuel de la société civile. Selon le porte-parole des OSC, malgré les efforts accomplis par le pays pour ratifier les traités et instruments internationaux et mettre en conformité nos lois avec ces normes, « *on note l'inefficacité et la difficulté de leur application* ». La population ignore les conséquences de la non-réalisation de ses droits fondamentaux. *L'Express* déplore que la société civile ne joue pas un rôle plus actif en matière de sensibilisation, se limitant souvent à recueillir les doléances de la population. « *Nous allons mettre en place une meilleure coordination de nos actions et nous réitérons notre volonté de renforcer la communication et nos collaborations ou interactions avec les autres acteurs dans la promotion des droits humains* », s'engagent les OSC dans une déclaration commune en conclusion de leur

<sup>6</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/30/54/448497/118150768.pdf>

séminaire. La société civile exige, entre autres, que « cessent les intimidations et les poursuites ou les menaces contre les défenseurs des droits humains notamment (...) ceux qui se lèvent contre les trafics de nos richesses et de nos ressources naturelles à des fins personnelles », une allusion à l'arrestation et à la détention de Clovis Razafimalala et de ceux qui ont subi ou subissent actuellement le même sort, note *Midi*.

**27/11 - Madagascar adhère à une résolution du Conseil des droits de l'homme présentée lors de l'AG des Nations unies portant sur la protection des défenseurs des droits humains**, annonce *La Gazette*.

Une adoption que le quotidien juge surprenante compte tenu du sort réservé par la Grande île aux défenseurs des droits environnementaux des populations et à la passivité du pouvoir dans des affaires mettant gravement en cause le respect des droits humains. La Norvège, qui est à l'origine de ce texte, a tout de même félicité Madagascar pour son adoption, acquise par 76 pays membres.

## ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

**10/11 - Les députés interpellent vivement le gouvernement sur l'insécurité qui frappe leur circonscription.** La situation actuelle est « une véritable rébellion qui touche l'ensemble de Madagascar », lance un élu. Un autre évoque « une épidémie » et dénonce l'action de « mafias ». « Venez nous en aide », lancent-ils en cœur aux ministres de la défense, de la sécurité et de la justice convoqués pour venir s'expliquer. Des responsables locaux et des éléments des forces de l'ordre sont pointés du doigt pour abus de pouvoir, comportements condamnables et implication dans des trafics. Une députée a évoqué une complicité des responsables de la prison locale et des employés de la justice pour autoriser des prisonniers à sortir la nuit afin de participer à des attaques à main armée. Le manque criant de moyens et l'insuffisance des effectifs des forces de l'ordre sont également dénoncés. « Si la justice faisait correctement son travail il n'y aurait pas de vindicte populaire », lance un élu. Excédés, certains reprochent au pouvoir de sanctionner les communautés villageoises qui répondent par la violence aux exactions subies par les dahalo et contestent que les bandits puissent se voir reconnaître des droits. Tous les élus se sont accordés sur le fait que la corruption est à la racine de l'insécurité qui gangrène le pays. L'impunité dont jouiraient les « dahalo en col blanc » est également unanimement dénoncée. Selon Christine Razanamahaso, ancienne ministre de la justice et députée d'Ambatofinandrahana, des enfants ont rejoint les rangs des dahalo. Parfois âgés de 14 à 16 ans, ils ont été repérés dans des bandes qui sévissent dans sa circonscription et se livrent à des attaques, viols et prises d'otage.

**08/11 - Lutte contre l'insécurité - En 3 mois, d'août à fin octobre, la gendarmerie a traité 88 grands dossiers, dont 75 concernent des actes de banditisme et des vols de bœufs.** 107 personnes ont été arrêtées et 65 bandits ont été abattus. 17 otages ont été libérés et 47 armes à feu saisies. Cinq attaques sur les axes routiers ont été recensées, impliquant 10 personnes, qui ont toutes été arrêtées. Quatre tentatives d'attaques ont été déjouées. Treize dossiers portent sur des trafics de ressources naturelles, de stupéfiants et d'ossements humains.

**16/11 - Trois personnes ont été tuées dans une attaque de taxi-brousse, à Anjoma Fanjakana, district d'Isandra.** Des tirs croisés se sont produits avec trois passagers recherchés par les forces de l'ordre. D'après les enquêteurs, cette attaque serait un règlement de comptes de malfrats. Les passagers ont été dépouillés de leurs biens.

**28/11 - Insécurité sur la RN 2 Toamasina-Antananarivo** - Suite à la décision du tribunal de relâcher six personnes présumées commanditaires de jets de pierre à l'encontre des véhicules passant à Brickaville, les transporteurs ont décidé une grève générale de 24 heures. Une centaine de voitures auraient subi ces jets de pierre. S'ils n'obtiennent pas que les personnes présumées coupables soient réincarcérées, ils menacent de prolonger leur mouvement et de l'étendre à d'autres lignes. La culpabilité des six individus avait été établie par la gendarmerie mais le tribunal les a remis en liberté par manque de preuves. Le ministère public a tenu une réunion avec les éléments de la gendarmerie et de la police nationale afin de clarifier la situation. *L'Express* tire la sonnette d'alarme : l'insécurité sur l'ensemble des grands axes routiers constitue un véritable problème socio-économique. L'attitude de la justice ne peut que renforcer le sentiment d'impunité. Le mauvais entretien du réseau routier qui relie la capitale au Grand port favorise les attaques de véhicules et les vols de marchandises. Selon le président de l'Association des transporteurs de Madagascar, les auteurs de troubles qui agissent depuis de longs mois en toute impunité sont rémunérés par un commanditaire dont ils n'ont pas voulu dévoiler l'identité. L'association affirme que les magistrats qui ont prononcé la remise en liberté ont été corrompus. « **La guerre est ouverte en la gendarmerie et le parquet** », écrit *Matv*, pour qui l'affaire devient nationale. Le procureur de la République de Toamasina a expliqué que si les suspects ont désigné de soi-disant commanditaires, c'est qu'ils ont reçus des coups durant l'enquête préliminaire. Les suspects présentant des hématomes qui ont été montrés aux journalistes. Les transporteurs ont obtenu des forces de l'ordre que deux des personnes relâchées soient de nouveau interpellées et fassent l'objet d'un nouvel interrogatoire.

**29/11 - Un véhicule 4x4 de la CENI a été la cible de huit bandits armés sur la route d'Ankazoabo-Sud.** Le directeur des opérations électorales se trouvait à bord. Divers documents et matériels ont été subtilisés. Les assaillants ont pris la fuite avant l'arrivée de renforts de la gendarmerie.

**29/11 - Huit coupeurs de route munis d'armes à feu ont attaqué un taxi-brousse à Ambatondrazaka.** D'importantes sommes d'argent ont été volées sur les passagers. Des gendarmes venus à la rescousse ont remonté en vain la trace des assaillants.

**04/11 - Une dizaine de dahalo brûlent une école et une église près de Maevatanana. Le village de Vovivato est quasiment détruit.** Près de 1 300 personnes seraient sans abris. Ces actions criminelles trouveraient leur origine dans un règlement de compte.

**08/11 - Des échanges de tirs opposant les forces de l'ordre à une troupe de dahalo ont fait quatre morts dans le district d'Ambalavao,** dont un membre du fokonolona. Un autre villageois a été gravement blessé. Les autres dahalo ont pris la fuite, abandonnant leur butin. La zone a été quadrillée par les forces de l'ordre. Des armes de guerre ont été saisies.

**21/11 - La population de Belinta, district de Belo-sur-Tsiribihina lance un appel de détresse aux responsables étatiques en raison de la recrudescence de l'insécurité et des attaques de dahalo.** Des villages subissent des attaques à répétition. Des touristes en brousse sur le Tsiribihina ont récemment été attaqués par une centaine de dahalo lourdement armés de même que des touristes rejoignant le site des Tsingy.

**25/11 - La gendarmerie de Betroka arrêté trois dahalo dont un fournisseur d'armes** sur la commune d'Analamary. Deux autres malfaiteurs sont tombés sous leurs balles lors d'un violent affrontement. L'un d'eux avait pris part à l'assassinat d'un gendarme au mois de juin. Des armes ont été saisies sur eux.

**27/11 - 90 dahalo armés ont attaqué une commune dans le district Amboasary-Sud.** 78 bovins ont été volés. Au cours de la poursuite qui s'en est suivie, six villageois ont été abattus, sept ont été blessés. Deux dahalo ont perdu la vie. Les mauvaises conditions météo ont empêché l'hélicoptère de la gendarmerie de participer à la traque des malfaiteurs.

**28/11 - Une vingtaine de dahalo armés ont investi un village du district de Mahabo et ont pris en otage deux gendarmes et huit autres personnes.** Après avoir réclamé une forte rançon, ils se sont réfugiés dans un village voisin. Un gendarme a été grièvement blessé. Des négociations ont été engagées par la population pour revoir à la baisse le montant de la rançon.

**05/11 - Heurts sanglants dans le district d'Ambatofinandrahana (centre-ouest) après des fusillades opposant deux villages qui s'accusent de vols de zébus.** Une première fusillade a eu lieu le 31 octobre et une deuxième, quelques jours plus tard. Les tensions entre les deux villages relevant d'ethnies différentes durent depuis plusieurs années mais la violence a atteint un niveau inégalé. Les altercations se sont terminées par des échanges de tirs entre les protagonistes. Six villageois sont morts. Deux militaires ont été blessés par balle. « *Nous avons mis en place une mission d'interposition pour empêcher l'escalade de violence* », précise la gendarmerie nationale. Une enquête a été ouverte pour retrouver les auteurs de ces fusillades.

**15/11 - Des affrontements ethniques entre deux villages du district d'Ambohimahasoia ont fait quatre morts et un blessé grave.** A l'origine de ces affrontements, un vol de porcs commis par un membre du Fokonolona. Un village a été déserté par ses habitants, partis se réfugier en brousse. Ces événements sont les deuxièmes à se produire dans la région Haute Matsiatra en un mois. Celui d'Antabohobe-Ambatofinandrahana avait coûté la vie à six personnes.

**06/11 - Pris en possession de trois sacs pleins d'ossements humains, deux individus ont été lynchés à mort près de Mananjary.** Deux membres du comité local de vigilance qui s'étaient fait passer pour des acheteurs avaient fixé un rendez-vous en pleine nuit avec les pilleurs de tombes. Dès la livraison opérée, des villageois qui se tenaient à l'écart ont surgi et ont mis la main sur les trafiquants pour les conduire au chef-lieu de commune, distant de 80 km, pour être traduits devant le conseil des sages. Des victimes de pillages perpétrés dans le secteur depuis plusieurs semaines, accompagnées d'une vingtaine d'hommes de main, sont alors intervenues et les ont battus jusqu'à mort s'ensuivre. *RFI* rapporte que la rumeur dit que les vols d'ossements humains relèvent d'un trafic. La poudre de ces os est très prisée à l'étranger, notamment en Chine, pour fabriquer des cosmétiques.

**17/11 - Vindictes populaires dans le district de Bealanana (région Sofia) - La foule lapide trois braqueurs.** Un commando de huit individus armés s'appêtant à commettre un hold-up a été pris à partie par une foule de 300 personnes. Passés à tabac, trois d'entre eux n'ont pas survécu à leurs blessures. Le groupe de malfaiteurs

avait déjà commis un braquage au cours des jours précédents. Des renforts de gendarmerie en provenance d'Antsohihy sont attendus. Cinq fuyards sont encore recherchés.

**21/11 - L'application d'un *Dina* non encore homologué par la justice à Maevarivotra, district d'Analalava, s'est soldée par l'exécution de deux hommes.** Une centaine d'individus venus de plusieurs villages à la ronde ont assiégé le Fokontany pour rechercher trois frères suspects d'un larcin. Deux présumés complices ont été décapités. Les justiciers ont pu prendre la fuite. Des renforts ont été envoyés sur place pour prévenir les actes de représailles. Le responsable du groupement de gendarmerie soulève le problème du sous-effectif des forces de l'ordre déployées dans ces localités.

**25/11 - Appréhendés par la foule pour tentative de cambriolage, quatre individus ont été exécutés à Masomeloka Mahanoro.** Pourchassés par le Fokonolona, les malfaiteurs ont été appréhendés et traduits devant le conseil de village. La foule a décidé de leur mise à mort. Du fait des difficultés de communication, la gendarmerie, appelée en renfort, n'a pas pu intervenir à temps. Une enquête a été ouverte. Aucune interpellation n'est encore intervenue.

**29/11 - Vindictes populaires** - Un bandit activement recherché à Brickaville depuis deux ans pour plusieurs attaques à main armée, incendies volontaires et **jets de pierres sur des véhicules empruntant la RN 2**, a été abattu par la population locale qui avait apporté leur renfort aux gendarmes. Cet homme était considéré comme malade mental par la population.

**11/11 - Tentative de kidnapping d'une étudiante *Karana* dans un quartier résidentiel de la capitale.** Le gang a échoué dans sa tentative de barrer la route au véhicule qui la ramenait à son domicile. Pris de panique, les ravisseurs ont abandonné leur voiture qui ne voulait pas démarrer et ont pris de force une fourgonnette de passage en jetant à terre le conducteur. Pour brouiller les pistes, ils se sont fait passer pour des victimes de l'acte de banditisme qu'ils venaient de commettre. Les recherches engagées par la police et la gendarmerie se sont révélées infructueuses. La cellule mixte d'enquête, basée à la brigade spéciale de la gendarmerie, a été saisie de l'affaire. La victime est la fille d'un commerçant indien, étudiante à Londres, de passage à Madagascar pour le mariage de son frère.

**14/11 - Un *Karana* pris pour cible par deux tueurs à gage.** Les bandits ont attendu que leur proie ait déposé ses enfants au lycée français d'Ambatobe pour le pourchasser. Au volant de sa voiture, pris dans les embouteillages, deux hommes cagoulés circulant à moto ont tiré dans les pneus de sa voiture avant de tirer deux balles sur le conducteur, provoquant une grande confusion dans le quartier. La victime, gravement blessée, a été conduite dans une clinique avant d'être évacuée à La Réunion. L'hypothèse d'un règlement de compte entre ressortissants indo-pakistanaïses est avancée par certains, qui font le rapprochement avec des faits similaires qui se sont produits ces derniers mois dans ce même quartier résidentiel. *L'Express* rappelle que Moustapha Ameralli Aliba Radjan, avait été arrêté en 2012 pour trouble à l'ordre public, attentat à la bombe, tentative d'assassinat et trafic d'or. Il avait été frappé d'une interdiction de sortie du territoire. Après 18 mois de détention préventive, un jugement de décembre 2013 l'avait condamné à 15 ans d'emprisonnement. Son avocat avait fait appel.

## ► Justice, gouvernance

**03/11 - Affaire Antsakabary - Les cinq prévenus pour le meurtre de deux policiers ont été libérés, le délai légal de détention étant épuisé.** Ils avaient été placés sous mandat de dépôt le 28 février. Cette remise en liberté intervient à l'issue de deux enquêtes au fond. Aucune date n'a encore été fixée pour leur comparution devant la cour criminelle. Huit complices sont encore en cavale. Ce meurtre avait été à l'origine de l'expédition punitive de 42 policiers. La population avait été maltraitée, 487 maisons incendiées et près de 350 villageois raflés et rassemblés dans une salle. Mi-juillet, les policiers accusés d'incendies criminels et de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été entendus par la commission mixte d'enquête mais leur traduction devant la justice nécessiterait qu'un ordre de poursuite du ministre de la sécurité publique soit signé, après dessaisissement du tribunal de Mandritsara au profit du tribunal de première instance de la capitale.

**09/11 - Affaire Antsakabary : une justice à deux vitesses, selon la CNIDH.** « *Les policiers suspects dans l'attaque et l'incendie des villages d'Antsakabary ne sont pas encore traduits devant la justice jusqu'à maintenant alors que les enquêtes conjointes au niveau de la gendarmerie et de la police sont terminées et les villageois impliqués dans la vindicte populaire causant la mort des policiers déjà emprisonnés* », dénoncent les membres de la Commission. Les villageois impliqués dans la vindicte populaire à l'origine de la mort de deux policiers sont passés devant la justice alors que neuf mois après les faits les 42 policiers impliqués dans l'expédition punitive qui s'en est suivie ne sont pas inquiétés. Ce n'est que 4 mois après les faits que les policiers ont été enquêtés, après plusieurs rappels de la société civile. La justice jusqu'ici ne s'est pas saisie

de l'affaire et les autorités étatiques restent silencieuses. La Commission indique que si nécessaire elle est habilitée à saisir les instances internationales comme le Haut-commissariat aux droits de l'homme.

Le CNIDH rappelle également que l'Etat est censé assurer le bon fonctionnement de la commission en lui octroyant un budget de fonctionnement, ce qui n'a pas encore été fait. **Aucun budget n'est alloué à la CNIDH dans la loi des finances 2018.**

**22/11 - Le dossier Antsakabary revient dans les débats.** Durant la rencontre qui vient de se tenir entre le gouvernement et l'UE, la ministre de la justice, Alexandrine Elise Rasolo, interrogée sur l'avancement de ce dossier, a affirmé que l'enquête suit son cours. Le premier ministre, questionné par la presse internationale, a tenu à rassurer : il n'y aura pas de justice à deux vitesses et le dossier sera mené à terme. Il indique néanmoins que l'enquête se prolonge faute de pouvoir disposer de témoins à charge. Le ministère de la sécurité publique demande à toutes les personnes possédant des preuves portant sur les faits qui se sont déroulés dans ces villages - notamment des photos - de les remettre à la justice. Certaines de ces clichés circulent dans la presse et sur les réseaux sociaux et n'ont toujours pas été versées au dossier mais le commissaire Jean Rostand Rabialahy met en doute leur authenticité. Il se demande pourquoi avoir attendu 9 mois pour les publier. Seth Andriamarohasina, rapporteur de la CNIDH, conteste la version officielle : les témoins à charge, victimes des exactions policières, existent, ils ont fait le déplacement jusque dans la capitale pour suivre l'évolution du dossier avec leurs avocats. La CNIDH affirme par ailleurs détenir depuis peu une vidéo des exactions commises, qu'elle tient à la disposition de la justice. Cette vidéo viendrait corroborer les témoignages recueillis sur place par des membres de la Commission et consignés dans leur rapport d'enquête.

**28/11 - Affaire Antsakabary : le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar (Cram) déplore qu'en raison des carences du pouvoir ce dossier ait pris une dimension internationale.** Le Parlement européen et Amnesty International s'en sont saisis. Le Cram dénonce la lenteur de l'enquête et la publication d'informations non véridiques : « *Cette affaire aurait pu être résolue au niveau du fokontany concerné et 'on aurait très bien pu éviter ce drame si et seulement si les autorités étatiques avaient pris diligemment les mesures adéquates et n'avaient pas inventé ces fausses informations. Qui a fait de la désinformation ici ? N'est-ce pas le ministre de la sécurité intérieure [de l'époque] qui a argué que la personne responsable des crimes commis à Antsakabary souffrait de démence ?* », déclare-t-il. Les dissensions au sein des forces de l'ordre ne peuvent que favoriser la multiplication des vindictes populaires, affirme le Cercle.

**07/11 - Les magistrats élisent leurs 14 représentants au CSM.** 53 candidats sont en lice. Le CSM est composé de 21 membres. Y siègent d'office le président de la République, le ministre de la justice, le premier président de la Cour suprême et le procureur général de la Cour suprême. Un membre est choisi hors magistrature par la société civile parmi les candidats proposés par les associations œuvrant pour les droits de l'homme. Le mandat des membres élus est de trois ans. Ce renouvellement intervient dans un contexte tendu entre le pouvoir et le monde judiciaire, qui revendique une réelle indépendance. La justice est fortement décrédibilisée aux yeux du public. Cette défiance généralisée favorise le développement des justices privées et des vindictes populaires. A cela s'ajoutent les résistances de l'administration qui refuse d'appliquer certaines décisions. En septembre, la société civile a mis en doute la moralité et le manque de professionnalisme de certains membres du CSM. Les actions des nouveaux membres élus seront donc examinées avec attention. Un candidat malheureux a déposé une requête devant le Conseil d'État pour contester la régularité de la candidature d'un magistrat élu : la condition d'ancienneté requise n'aurait pas été respectée. Pour les observateurs, ce litige assombrit la prise de fonction du nouveau CSM et nuit à sa crédibilité, d'autant que la démarche ne ferait pas l'unanimité en son sein.

**25/11 - Le SMM divisé. Plusieurs membres du bureau ont démissionné** pour protester contre la décision de fermeture des tribunaux lors de la dernière grève illimitée décidée au mois d'octobre. Le syndicat s'en trouve affaibli, alors que le ministère de la justice et le gouvernement n'ont pas encore donné satisfaction à ses revendications. Une commission spéciale a bien été mise en place pour travailler sur la réforme de la justice et sur la gestion de carrière des magistrats mais elle n'a pour l'instant débouché sur aucun résultat tangible.

**23/11 - Deux greffiers placés sous mandat de dépôt pour corruption.** Début novembre le Bianco a été saisi pour des actes qui se seraient produits au tribunal d'Anosy, dans la capitale. Les deux greffiers mis en cause auraient demandé une somme d'un million Ar pour octroyer une décision de mise en liberté à une personne prévenue dans une affaire pénale en cours de traitement. La personne qui a remis cette somme et les deux greffiers ont été placés sous mandat de dépôt.

**03/11 - Lalatiana Ravolomanana, conseillère municipale d'Antananarivo, demande un audit des comptes de la commune par l'Inspection générale de l'Etat (IGE).** Elle accuse l'exécutif dirigé par Lalao Ravalomanana de mauvaise gouvernance et de corruption. Une plainte a également été déposée au Bianco. La guerre d'usure se radicalise entre Lalao Ravalomanana et Lalatiana Ravolomanana, observe *Tribune*.

**07/11 - Les faux diplômes du baccalauréat se vendent à prix bradé sur les réseaux sociaux.** Plusieurs centaines de faux diplômes ont été découverts par le ministère de la fonction publique et les maîtres Fram nouvellement recrutés en sont les principaux détenteurs. Le recrutement massif d'enseignants depuis 2014 aurait été l'élément déclencheur de la propagation de ces faux diplômes parmi les postulants qui ne possédaient pour la plupart que le BEPC. Le ministère de l'éducation nationale s'active pour démasquer les fraudeurs. Une vérification de l'authenticité des dossiers fournis est en cours. Les réseaux de délivrance de faux diplômes continuent de prospérer sur *Facebook* et *L'Express* suspecte des protections en haut lieu.

**07/11 - Lutte contre les fonctionnaires fantômes.** Le ministère de la fonction publique souligne que l'une des méthodes pour lutter contre les fonctionnaires fantômes consiste à promouvoir la bancarisation des fonctionnaires. Le nombre d'agents fantômes pourrait atteindre plusieurs dizaines de milliers. Le taux de bancarisation des fonctionnaires n'est que de 10 %. L'objectif serait d'atteindre à moyen terme le taux de 50 %.

**08/11 - Les contrôles effectués par la Jirama se poursuivent et portent leurs fruits.** Des mesures sont prises pour éradiquer toutes formes de pratiques frauduleuses et de vol d'électricité. 115 dossiers sont en instance de transmission au parquet, 30 ont déjà été traités. Trois personnes ont écopé d'une peine de prison ferme. La situation de 26 % des 21 000 clients contrôlés à ce jour présente une anomalie et dans 11 % des cas il s'agit de branchements illicites, de dérèglement ou de débranchements de compteurs. Les pertes financières de la Jirama sont évaluées à 33 % du chiffre d'affaires et sont constituées aussi bien de pertes techniques que non-techniques, parmi lesquels les vols d'électricité. En outre, 23 km de câbles ont été volés depuis le début de l'année.

**10/11 - Les 34 agents des douanes au sein du service de la lutte contre les fraudes douanières ont signé leur contrat de performance.** Un outil présenté comme destiné à renforcer l'efficacité des services et la lutte contre la corruption. A deux mois de la fin de l'exercice, la douane affiche un bilan positif. Les recettes sont en forte progression et les amendes perçues ont fait sur un an un bond de 300 %. Les délais de dédouanement au port de Toamasina ont connu une réduction de 50 %. Le premier contrat de performance a été mis en place en septembre 2016 pour les inspecteurs des douanes du bureau de Toamasina. Une mesure étendue en mai 2017 au bureau de l'aéroport d'Ivato. La Banque mondiale est l'un des partenaires techniques et financiers des réformes engagées dans l'administration douanière.

**20/11 - Corruption, abus et détournements - 19 personnes à la barre du tribunal à Ambatondrazaka.** Ces malversations ont été commises dans les services des domaines et de la topographie, à la gendarmerie et dans la police, ainsi que dans plusieurs collectivités locales. Une dizaine de dossiers ont été transmis à la justice par l'antenne du Bianco de Toamasina. L'organe anti-corruption réaffirme sa détermination à traiter, dans la discrétion, tous les dossiers qui lui ont été soumis, dans toutes les régions de l'île.

**21/11 - Indice de gouvernance Mo Ibrahim 2017 : Madagascar au 32e rang sur 54 pays africains.** Son score est de 49,3 sur 100. La moyenne africaine est de 50,8, celle de l'Afrique australe de 58,6. Son recul sur les 10 dernières années (-0,73 en moyenne annuelle) est imputable à trois des quatre catégories : sécurité et Etat de droit, avec une tendance moyenne annuelle de -0,96 ; développement économique (-0,98) et développement humain (-1,09). Depuis cinq ans, néanmoins, la situation s'est inversée, avec une progression annuelle moyenne de +0,83.

**24/11 - Dans le cadre de la lutte contre la corruption, le premier Pôle anti-corruption (PAC) devait être opérationnel dès le 4 décembre à Antananarivo.** Les PAC sont appelés à remplacer la Chaîne pénale anticorruption. Les autres grandes villes de Madagascar seront dotées de ce pôle ultérieurement.

**30/11 - Le projet de loi relatif à la coopération internationale en matière pénale a été adopté par l'Assemblée nationale.** « *Cette loi facilitera la coopération de Madagascar avec les autres pays en matière pénale. Elle permettra de poursuivre entre autres les avoires issus de la corruption placés à l'étranger et, par le principe de la réciprocité, les autres pays pourront également demander la collaboration de la justice malgache* », s'est réjoui le ministre de la justice. Traduction de la convention des Nations unies contre la corruption ainsi que celle portant sur la criminalité transnationale, elle offre une grande marge de manœuvre aux entités de lutte contre la corruption. Le projet de loi relève de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée en septembre 2016. Son adoption faisait également partie des conditionnalités du FMI, au même titre que l'installation des Pôles anti-corruption (PAC).

**Le comité de recrutement chargé de présenter les candidatures au CSM éprouve des difficultés à trouver des magistrats intéressés,** remplissant les conditions exigées. Trois appels à candidature ont déjà été lancés. Certaines exigences ont dû être revues à la baisse. Le comité est constitué de membres du Bianco, du Samifin, du Conseil supérieur de l'intégrité et du ministère de la justice. **La mise en place de ce 1<sup>er</sup> PAC**

**subira donc un retard**, malgré l'urgence. Maillon essentiel de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, sa mise en place fait partie des conditionnalités du FMI.

**30/11 - Le Bianco demande plus de protection pour les témoins et les dénonciateurs de cas de corruption**, relève *RFI*. Ce manque de protection des lanceurs d'alerte a des conséquences directes sur la capacité du Bianco de mener à bien ses enquêtes. *RFI* rappelle « *qu'à Madagascar, ils sont nombreux ceux qui reçoivent des menaces pour avoir dénoncé des cas de corruption. Le plus connu reste Clovis Razafimalala, militant écologiste menacé de mort pour ses dénonciations de trafic de bois de rose* ». La loi sur la lutte contre la corruption adoptée il y a tout juste un an indique que c'est le directeur du bureau anti-corruption qui est responsable de la protection des témoins, dénonciateurs ou lanceurs d'alerte. Mais sur le terrain cette mission est impossible à mener, explique Jean-Louis Andriamifidy, directeur général. « *Lorsque la vie d'un témoin est en danger, le Bianco ne dispose pas de structure ni de budget pour permettre de protéger physiquement le témoin ou le dénonciateur. On reçoit beaucoup de dénonciations anonymes. Les gens disent : "On ne peut pas donner notre nom parce que nous avons peur". Si on fait des investigations sur des dénonciations anonymes, on arrive quelquefois à des impasses, donc il faut quand même que les gens puissent s'exprimer* ». Le Bianco a soumis ses doléances aux ministères concernés. Il espère qu'une nouvelle loi sera adoptée pour pouvoir renforcer la protection des témoins de corruption.

## ► Droits des femmes, traite

**06/11 - Traite des personnes : la SADC publie un livret contenant les enseignements tirés des combats menés par les pays membres.** Cet outil vise à rendre plus efficace la capacité de réponse de chaque pays. Il met l'accent sur la nécessaire coopération entre acteurs étatiques et non-étatiques pour assurer le soutien aux victimes.

**25/11 - Les femmes plus lourdement touchées par les séquelles des attaques de dahalo dans le Sud, selon une enquête menée par l'UNFPA.** Des séquelles économiques, physiques, psychologiques et émotionnelles qui touchent toutes les familles mais qui ont des conséquences plus dévastatrices encore chez les femmes. Cette violence basée sur le genre toucherait 45 % des femmes enquêtées. La violence sexuelle subie reste un tabou dans cette partie de l'île. Sa véritable ampleur dans les raids de dahalo n'a pas pu être évaluée, même si son existence ne fait guère de doute.

**20/11 - Des migrantes malgaches en Chine torturées.** Selon le service des enquêtes spécialisées, aucun chiffre de décès n'a pu encore être établi mais les violences à l'encontre des jeunes femmes migrantes aurait connu une forte augmentation depuis un an, selon le témoignage des familles. Une source auprès du ministère des affaires étrangères révèle qu'un réseau mafieux ayant des ramifications dans les deux pays forcerait ces jeunes migrantes à qui on avait promis un travail à se marier avec des hommes handicapés. Les victimes ne perçoivent aucun salaire et sont fréquemment violentées. Les enfants de ces couples sont pris en charge par la famille du mari et la femme risque à tout moment une expulsion. Les forces de l'ordre malgaches sont parvenues à intercepter l'un des membres de cette organisation à la suite du dépôt d'une plainte. Deux jeunes filles en instance de départ ont été retrouvées chez lui. Des complices sont activement recherchés. Le suspect a bénéficié d'une liberté provisoire. Une commission rogatoire internationale sera lancée pour mettre ce réseau criminel hors d'état de nuire, indique une source auprès du ministère de la justice.

## ► Migrations

**16/11 - Douze pakistanais en situation irrégulière ont été arrêtés.** Entrés à Madagascar avec des visas de tourisme, ils se sont lancés dans le commerce à la sauvette de faux téléphones portables un fois leur visa expiré. **Les médias sont en alerte, après la polémique récente portant sur l'accord qui aurait été donné à l'accueil de réfugiés.** Interrogé, l'UNHCR reconnaît à demi-mots l'arrivée de migrants de Syrie, du Yémen, d'Afghanistan, de Turquie et de pays africains qui suivraient actuellement des cours de langue malgache et française. Des étrangers « *en tenue traditionnelle* » dicit *Midi*, dont on ne connaît pas le statut, sont présents dans différents quartiers de la capitale. La presse s'interroge à nouveau sur les facilités accordées à ces migrants par la Turquie, via la ligne régulière Turkish Airlines entre Istanbul et Antananarivo. Interrogé par *L'Express*, l'ambassade de Turquie n'a pas été en mesure de répondre. *Midi*, convaincu que l'exécutif a donné son accord pour l'accueil de demandeurs d'asile, demande que la lumière soit faite sur cette affaire qui, dit-il, préoccupe la population. « *Après la polémique sur la venue de réfugiés syriens il y a quelques mois, cette arrestation de ressortissants étrangers dont certains en situation irrégulière a fait ressurgir chez de nombreux citoyens malagasy la crainte d'une percée de l'islamisme intégriste dans le pays* », écrit *La Vérité*.

Après leur courte période de détention provisoire à Antanimora, les 12 Pakistanais vont devoir regagner leur pays. Selon les services de police, chacun d'eux a contacté sa famille au Pakistan pour qu'elle leur fasse parvenir le billet d'avion pour le retour.



**18/11 - Trois Iraniens arrivés de Turquie sur un vol de Turkish Airlines ont été appréhendés à leur arrivés. Ils étaient détenteurs de faux passeports.** En possession de laissez-passer espagnols, ils comp-taient faire escale à Madagascar avant d'embarquer pour ce pays. La presse se dit préoccupées par ces affaires d'immigration de ressortissants de pays arabes et demande au pouvoir de faire preuve de transpa-rence.

**29/11 - La présence de touristes pakistanais en tenue traditionnelle à Sainte-Marie a fait le buzz sur les réseaux sociaux.** Quelques jours auparavant, ils auraient été aperçus dans la capitale et auraient été taxées « *d'immigrants clandestins ou de réfugiés* », écrit *La Vérité*. Les autorités, interpellées, ont expliqué qu'il s'agis-sait d'« *humanitaires de la fédération internationale musulmane* ».

## ► Education, droits des enfants

**11/11 - Éducation inclusive - Trois millions d'enfants vulnérables, insérés ou réinsérés à l'école depuis 2015. La majorité sont des enfants en situation de handicap.** C'est le fruit de la redynamisation de la plateforme nationale de l'éducation inclusive opérée en juin 2015. En parallèle, des cours de remise à niveau ont permis la réinsertion de plus de 110 000 enfants. Mais les défis à relever restent considérables. Un nombre très élevé d'enfants en situation de handicap sont exposés à différentes maladies et à l'absence d'éducation parentale. Certaines écoles refusent encore d'accueillir ces enfants, peu d'enseignants sont formés à la pé-dagogie inclusive et les équipements adaptés sont insuffisants. Des actions en faveur de la mobilisation com-munautaire sont envisagées par le ministère de l'éducation nationale.

**13/11 - Education : réduire à 25 % le taux d'analphabétisme à Madagascar à l'horizon 2030.** L'anapha-bétisme reste un lourd handicap pour le développement du pays. C'est pour combattre ce fléau que le minis-tère de l'éducation nationale a procédé à la mise à jour de la Stratégie nationale d'alphabetisation (SNA), avec le concours de l'Unesco, indique *Matv*. Lancé en 2008, la SNA escomptait ramener le taux d'analphabétisme des adultes à 27,5 % en 2015, dans le cadre des OMD. Une nette réduction du taux d'analphabétisme a été enregistrée mais l'objectif n'a pas été atteint.

**21/11 - Seuls trois établissements privés sur les quelques 800 qui ont été autorisés à ouvrir auraient obtenu leur accréditation.** Selon le ministère de l'enseignement supérieur, les diplômes délivrés par les éta-blissemments non accrédités ne seront bientôt plus reconnus par l'État.

**17/11 - Lutte renforcée contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Une convention a été signée entre le ministère du tourisme et l'association ECPAT France** (End Child Prostitution And Trafficking) afin d'in-tensifier la lutte contre le tourisme sexuel. Les touristes étrangers ne sont pas les seuls acteurs de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et le voyage. La lutte contre ce fléau considère également les voyageurs locaux, les missionnaires et les hommes d'affaires, d'après le ministre Roland Ratsiraka. La convention est signée pour une durée de deux ans et concerne les régions d'Antananarivo, Fianarantsoa, Mahajanga, Antsi-ranana et Nosy Be, réputées pour la propagation du tourisme sexuel. L'ECPAT est une association née dans les années 90 en Thaïlande, pays qui connaissait une forte prolifération de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et les voyages. Le bureau de coordination locale de l'Ecpat France a vu le jour en 2012.

**21/11 - Madagascar affiche un taux de prévalence de mariage des enfants de 41,2 %. Un problème de société majeur qui frappe principalement les régions côtières du Sud et du Sud-Ouest.** Plus de 63 % des filles sont en union avant l'âge de 18 ans en région Melaky. Seules trois régions ont une prévalence inférieure à 30 %. La Grande île se place au 14<sup>e</sup> rang mondial des pays les plus affectés par ce fléau. Une stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants a été adoptée pour la période 2017-2024, sous l'égide de l'Unicef et avec la participation des partenaires techniques et financiers. Objectif : ramener ce taux à 21,2 % en 2024, en cohérence avec les ODD auxquels le pays adhère. Le budget nécessaire à la réalisation de ce programme est proche de 10 millions de dollars.

**22/11 - Travail des enfants : les dénonciations se font attendre.** L'administrateur du projet Gouvernance-VZF du BIT déplore que depuis 5 ans que la procédure est opérationnelle, personne n'ait encore dénoncé l'existence d'employeurs d'enfants. Le constat a été livré à l'occasion d'un débat organisé à l'ambassade des Etats-Unis avec le concours de la CNIDH, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant. Selon la BIT, en 2012, 28 % des enfants malgaches de 5 à 17 ans étaient en situation de travail, dont certains exerçaient les pires formes de travail. Seuls 7 % des enfants mineurs obligés de travailler évoluent dans le secteur formel. La situation socio-économique actuelle renforce le phénomène. Nombre de fa-mille ne peuvent plus assurer une scolarité à leurs enfants. Madagascar se lance comme défi d'éliminer ce fléau d'ici 2030. Une centaine d'inspecteurs du travail ont été mobilisés sur ce dossier en 2015 et 2016.

## ► Liberté d'expression, médias

**01/11 - L'émission parodique de la chaîne du président de la République, produite par le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) retrouve son animateur vedette.** Après plusieurs semaines d'absence, l'imitateur Fet'Maningotra a présenté la dernière production de l'émission « *Tsy mahaleo ny sampona* ». Le jeune homme avait disparu au début du mois de septembre, sans laisser d'explications. Faute d'animateurs, le MLE avait dû suspendre ses émissions. D'après *La Vérité*, l'animateur a déclaré avoir été contraint de prendre la fuite suite à des menaces proférées par une femme qui aurait reçu initialement pour mission de le soudoyer pour faire cesser l'émission parodique. « *Victime de sa cupidité, cette intermédiaire n'a jamais remis l'argent à l'animateur, se contentant visiblement de menaces téléphoniques* », écrit le quotidien.

**09/11 - Les vice-présidents de l'Ordre des journalistes (OJM) dénoncent « l'interférence du gouvernement sur la délivrance des cartes professionnelles »<sup>7</sup>.** Représentant les provinces, ils condamnent la création d'une commission de délivrance des cartes professionnelles par Harry Rahajason, ministre de la communication, une décision prise, affirment-ils, sans aucune concertation. Ils rappellent que la loi de 2016 portant code de la communication médiatisée parle très clairement de « *commission paritaire au sein de l'Ordre des Journalistes pour la délivrance d'une carte d'identité professionnelle* ». Pour eux, les membres élus au niveau de chaque région sont les seuls habilités à identifier les vrais journalistes qui peuvent obtenir une carte professionnelle. Une structure régionale aurait été mise en place en début d'année pour procéder au recensement de ces journalistes. Pour les cinq vice-présidents, il n'appartient pas au ministère de désigner les membres de cette commission, qui, selon la loi, devrait être composée de représentants du ministère de tutelle, de représentants des journalistes et de représentants de organisations patronales de la communication médiatisée. **Gérard Rakotonirina, président de l'OJM, a nié l'existence de cette commission.** Il met en garde la profession contre toute tentative de manipulation et exhorte les professionnels des médias à préserver leur unité.

**14/11 - Harry Laurent Rahajason, ministre de la communication, évoque l'existence de « faux journalistes » qui portent atteinte à la crédibilité de la profession et sont des auteurs de troubles.** Selon ses dires, 600 des 1 300 journalistes recensés en 2016 ont usurpé leur titre et propagent des « *fakes news* ». Il incomberait ainsi à la commission de délivrance de la carte professionnelle de procéder à un contrôle physique. Le ministre se garde toutefois de revenir sur la polémique portant sur le mode de désignation de cette commission, qui divise l'Ordre des journalistes. Une traque des auteurs de trouble à l'ordre public sera lancée, menace-t-il.

**18/11 - Promotion du journalisme : une convention collective nécessaire, mais problématique, selon le président de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM), Gérard Rakotonirina.** « *Si une convention collective est nécessaire pour promouvoir un journalisme conscient et efficace, elle demeure problématique au vu du contexte malgache* », écrit Midi. « *La signature d'une convention collective nécessiterait une cohésion qui n'est pas encore l'apanage des journalistes malgaches, encore marqués par nombre de scissions et de rivalités internes. Pour ne citer que le cas récent de la commission relative à la délivrance de la carte professionnelle, dissoute aussitôt qu'elle a été créée. Une décision qui a exclu, ou omis d'inclure, c'est selon, certains organes de presse, dont le nôtre. (...) La logique syndicale du journalisme en est encore au stade embryonnaire à Madagascar. (...) D'autres travaux de fond gagneraient à être menés en amont de cette convention collective, dont le renforcement de la cohésion et des capacités* ».

**09/11 - Facebook - Un couple d'infographistes mis aux arrêts.** Les deux prévenus avaient diffusé des propos calomnieux sur le chef de l'Etat, qui accompagnaient des clichés retouchés par *Photoshop*. Ils seraient également l'objet de nombreuses plaintes pour « *dénigrement en ligne* ». Le matériel informatique a été saisi. Des complices sont recherchés. Ce coup de filet a été rendu possible par l'application des dispositions très contestées de la loi sur la cybercriminalité.

## ÉCONOMIE - SOCIAL

### ► Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier, environnement

**09/11 - Madagascar se prépare à la commercialisation de ses bois de rose. Les exigences de la Cites seraient remplies à 80 %.** Le ministère de l'environnement procède au comptage des 270 000 rondins déclarés par les exploitants dans la région Sava avant l'année 2011. Le secrétariat exécutif des bois de rose, le comité de gestion de ce bois précieux, ainsi que les forces de l'ordre s'activent pour mener l'audit et la sécurisation de ces rondins et déterminer leur valeur. Cette opération est l'une des exigences de la Cites, pour

<sup>7</sup> Cf. le communiqué de l'OJM : <http://www.madagate.org/communiquedeclaration/6556-madagascar-cartes-de-presse-non-a-linterference-gouvernementale-sur-leur-delivrance.html>

permettre à Madagascar de commercialiser ses bois précieux. L'autre exigence est la poursuite judiciaire des auteurs d'infractions. Selon les statistiques du ministère, 98 dossiers ont été recensés, dont 35 sont en cours de traitement par la justice. Une fois ces étapes franchies, le ministère estime avoir rempli à 80 % les exigences de la Cites, ce qui permettrait d'obtenir le feu vert pour la commercialisation de cette richesse nationale. La vente devra s'effectuer via des appels d'offres internationaux.

**28/11 - Les opérateurs propriétaires des bois de rose qui ont été saisis par l'État se plaignent du prix d'achat que l'État aurait fixé pour le rachat des rondins.** L'État propose 3 000 Ar le kilo (0,80 euro) alors qu'à l'international, le kilo se vend 15 dollars.

**22/11 - EITI : une mission d'évaluation de la performance de Madagascar.** Deux représentants du secrétariat international de l'EITI effectuent une mission d'évaluation de la performance du pays en matière de bonne gouvernance et de transparence des ressources pétrolières, gazières et minières. La Grande île se prépare en effet à se soumettre au processus de validation à la conformité aux normes EITI, explique le secrétaire exécutif de l'EITI Madagascar. Elle nécessite entre autres, une démarche volontaire du gouvernement et des industries extractives de publier annuellement les rapports de production et d'exportation de ces ressources ainsi que les données relatives aux recettes et aux retombées socio-économiques tirées de l'exploitation du secteur. Madagascar avait appliqué les normes EITI dès 2008 mais le pays a été suspendu par le secrétariat international de l'EITI en raison de la crise politique. Cette suspension a ensuite été levée en 2014. La Grande île entame ainsi sa première validation aux normes EITI. Le rapport d'évaluation sera remis à un cabinet international indépendant qui se chargera de sa validation. Le CA de l'EITI se prononcera au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**28/11 - Douze bandits ont pris d'assaut une exploitation aurifère chinoise à Mananjary. S'insurgeant contre une contamination de l'eau et un pillage des ressources, les villageois ont laissé faire.** Le fleuve Saka est contaminé par cette exploitation et les orpailleurs locaux sont privés de leur gagne-pain. Parmi les assaillants, on note la présence de deux militaires, gardes du corps d'une haute personnalité, et d'un policier. Ils ont été arrêtés, ainsi que trois autres individus. Le ministre de la défense prévient que ni lui ni son collègue de la sécurité intérieure n'interféreront dans l'enquête.

**15/11 - Après le démantèlement de trois réseaux en 2016, le trafic de tortues protégées a repris,** selon la gendarmerie, qui reconnaît ne pas être encore en mesure d'identifier les commanditaires. Une centaine de bébés tortues *Radiata* ont été découvertes mortes et jetées en contrebas d'une route dans une banlieue de la capitale. L'Alliance Voahary Gasy déclare ne pas avoir eu vent de cette tentative d'exportation illicite.

**17/11 - « Vente illicite de terrains de l'Etat : 55 dossiers à traiter par le Bianco », titre *Midi*,** qui rapporte les propos tenus par le vice-président du CRN (Comité pour la Réconciliation Nationale) Tabera Randriamantsoa. Plusieurs plaintes auraient déjà été déposées. « *Les conditions sont réunies pour accuser les dirigeants actuels de haute trahison, a-t-il affirmé. Pour ne parler que de la capitale et après des investigations menées auprès des services des domaines, les plaines qui avaient fait la réputation d'Andrianampoinimerina sont toutes déjà vendues à des étrangers* ». Un îlot est une plage de 30 km auraient également été cédés en toute illégalité. La vente du terrain sur lequel est bâtie la résidence officielle de l'ancien président Zafy Albert, fait partie des cas dénoncés.

**18/11 - Vingt régions sur 22 sont dotées de guichets fonciers. L'objectif est de disposer d'un guichet par commune.** Ces structures ont pour mission de délivrer des certificats fonciers à ceux qui en font la demande et d'informer la population sur ses droits. 524 guichets sont opérationnels. L'objectif est d'en implanter un dans chacune des 1 600 communes d'ici 2030. Depuis 2015, 124 000 certificats fonciers ont été délivrés. Aucun guichet n'a encore pu être installé dans les régions Melaky et Sofia depuis 10 ans.

**20/11 - L'État, à travers ses services fonciers, va procéder à l'inventaire de tous les domaines fonciers du pays, qu'ils soient publics ou privés.** L'objectif est de préciser le statut de chaque terrain. Plusieurs projets d'envergure sont conditionnés par cet inventaire, tels les Zones économiques spéciales (ZES) ou les zones d'investissement agricoles, explique un responsable des services de coordination de la réforme foncière. Le recensement devrait être réalisé de manière participative et contradictoire avec les présumés ayants droits afin de prévenir les litiges qui pourraient naître lors du lancement de ces projets.

**23/11 - « Moramanga - Un Français expulse 3 600 Malagasy de leurs terres », titre *La Vérité*.** Résidant depuis l'an 2000 dans cette localité, il aurait accaparé de force des parcelles d'une superficie totale de 500 ha sur la commune d'Anosibe Ifody, au détriment d'environ 3 600 habitants, expulsés sans délais alors que leurs familles occupent ces espaces depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'exploitant cultive des ananas, au détriment des cultures vivrières qui assuraient la subsistance des occupants. Les pistes reliant trois communes auraient été barrées. Le député de Moramanga s'est rendu sur place pour s'enquérir de la situation.

**24/11 - Déclaration de la Conférence Afrique Francophone sur l'accaparement des terres.** Chefs religieux de toutes confessions, chefs coutumiers et acteurs de la société civile ont organisé une conférence régionale Afrique francophone à Abidjan sur le thème « *Accaparement des terres en Afrique francophone : identifier et promouvoir les solutions endogènes pour s'en sortir* »<sup>8</sup>. Pour les participants, l'accaparement des terres est un phénomène grave qui interpelle toute conscience. Les crises alimentaire, énergétique et financière des années 2000 ont accéléré l'afflux massif des investissements de capitaux dans les biens fonciers, considéré comme actif financier et marchandise, provoquant une grande vague sans précédent d'accaparement des terres en Afrique. Cet accaparement est dissimulé sous le couvert des expressions de « *croissance économique* », « *développement* », « *sécurité alimentaire* ». En réalité c'est une voie ouverte aux compagnies ou institutions locales, nationales, internationales qui se servent des autorités coutumières, religieuses, militaires, politiques et les élites politico-administratives des nations africaines pour perpétuer les modèles économiques orientés vers l'accaparement des terres, des eaux et des ressources naturelles africaines. L'eau, les semences et notamment la terre ne sont pas et ne devraient pas être une marchandise. La notion de « *mise en valeur de la terre* » doit être fondamentalement revue pour intégrer les dimensions environnementales, traditionnelles, spirituelles et sociales. La Conférence se déclare solidaire des communautés touchées par cette menace, ainsi que les militants des droits fonciers qui sont constamment persécutés. Elle condamne la criminalisation, les arrestations, les emprisonnements, la persécution et les assassinats des victimes d'accaparement des terres, des militants et des défenseurs des droits fonciers.

**21/11 - Des communautés de base s'engagent pour une gestion durable des ressources naturelles.** Des communautés de base gérant des ressources naturelles renouvelables provenant de 13 régions ont échangé et recherché des solutions pour une meilleure gestion de ces ressources lors d'une réunion organisée par le ministère de l'environnement et le WWF. A ce jour, 1 248 communautés ont conclu des contrats de gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables avec l'administration forestière à travers des processus de transfert de gestion. Le WWF a participé à la mise en place de ces contrats et appuie leur mise en œuvre. Les communautés de base envisagent de créer des réseaux régionaux et un réseau national de communautés gestionnaires de ressources afin de mieux s'organiser et s'entraider. Des leaders dans ces communautés de base se sont félicités de l'efficacité des processus mis en place pour préserver l'environnement à travers la gestion des ressources naturelles. « *La mentalité de la population par rapport à l'environnement a changé positivement. Il y a moins de 'tavy' [culture sur brûlis] et chaque année nous menons des activités de reforestation* », a affirmé Nirina Rafanomezantsoa, présidente d'une communauté dans le district d'Antanifotsy (Vakinankaratra).

**25/11 - Les feux ont détruit 270 000 hectares depuis le début de l'année, selon le ministère de l'environnement.** Le phénomène s'est intensifié depuis début octobre. Les députés s'alarment de ces déboisements incontrôlables qui affectent des parcs nationaux, des zones protégées et des zones replantées dans au moins six régions. Les causes sont multiples et variables selon les régions : « *tavy* », feux de pâturages, exploitations minières sauvages, défrichement par des migrants. Quelques condamnations ont été prononcées par la justice mais les élus exigent de Johannita Ndahimananjara, ministre de l'environnement, des sanctions plus sévères avec obligation faite aux coupables de participer à la restauration des surfaces détruites.

## ► **Coopération, Banque mondiale**

**02/11 - Report des Assises de la coopération internationale des collectivités malgaches et françaises** au mois de mars 2018. Ces deuxièmes Assises devaient de dérouler dans la capitale fin octobre. Le report a été décidé en raison de l'épidémie de peste qui sévit dans plusieurs régions.

**07/11 - Le gouvernement américain fait don d'un million de dollars pour la lutte contre la peste.** Une partie de cette aide sera affectée aux centres de santé communautaire de l'Usaid, forts de 15 000 agents. Une autre servira à faciliter le recrutement de l'Institut Pasteur de Madagascar et à le doter de moyens de diagnostic performants. Cette contribution financière des Etats-Unis s'ajoute au don du gouvernement américain d'une valeur de 500.000 dollars le mois dernier, géré conjointement par l'Unicef et l'OMS. Le gouvernement américain a dépêché dix experts pour collaborer avec les équipes du ministère de la santé. Des aides en nature ont également été fournies par la Chine, le Japon et l'île de La Réunion.

**16/11 - L'Allemagne entend contribuer aux efforts de Madagascar pour lutter contre les effets du changement climatique.** Des accords bilatéraux de coopération technique ont été signés pour un montant de 65 millions d'euros. Cette coopération concerne la protection de l'environnement, la gestion de parcs nationaux,

<sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/24/34/448497/118222269.pdf>

la reforestation ainsi que les énergies renouvelables, au bénéfice du Grand Sud. De nombreux programmes d'aquaculture et de pêche artisanale seront également entrepris.

**18/11 - La Banque mondiale accorde une subvention de 45 millions de dollars** pour renforcer la stabilité des finances publiques, améliorer le climat des affaires et favoriser le développement des investissements, notamment dans les services sociaux et la lutte contre la pauvreté. Le concours de la Banque vise également à l'amélioration des recettes fiscales et à la réduction des subventions ne profitant pas directement aux populations défavorisées. Cette dernière subvention budgétaire est la 4e depuis le retour à l'ordre constitutionnel. La précédente, d'un montant de 65 millions de dollars avait été accordée en novembre 2016.

**23/11 - Note de conjoncture économique de la Banque mondiale - Madagascar résiste aux chocs climatiques<sup>9</sup>.** La croissance économique devrait progresser au rythme de 4,1 % en 2017, malgré la survenue d'une grave sécheresse, qui aurait touché 1,14 million d'habitants, puis du cyclone le plus puissant depuis 13 ans. Les pertes provoquées par le cyclone Enawo se chiffrent à 400 millions de dollars, soit près de 4 % du PIB. Le PIB par habitant devrait néanmoins progresser au rythme de 1,3 % en 2017 et poursuivre sur cette voie à moyen terme, ce qui indique que la croissance économique est en phase avec la croissance démographique. La sécheresse a lourdement pesé sur l'activité agricole, faisant chuter de quelque 20 % la production de riz. La production hydroélectrique a, elle aussi, été pénalisée par la sécheresse, ce qui a contraint l'Etat à accroître sa subvention à la Jirama de 74 à 133 millions de dollars. La croissance économique actuelle reste supérieure à sa moyenne sur dix ans. Le principal moteur est le secteur tertiaire, avec le soutien des travaux publics (reconstructions d'urgence après le passage dévastateur d'Enawo). Les exportations textiles devraient rester vigoureuses après la réintégration de Madagascar dans l'Agoa. L'inflation s'accroît mais reste encore maîtrisée (8,6 % en mai). Les prévisions tablent sur une croissance économique positive à moyen terme, qui pourrait dépasser 5 % en 2018 et les années suivantes. Selon les indicateurs de la Banque mondiale, la qualité des institutions ne cesse de progresser depuis le retour à l'ordre constitutionnel en 2014, surtout en matière de protection sociale et de gestion budgétaire. Mais pour la Banque, la consolidation de cette tendance repose sur la poursuite des efforts visant à améliorer les performances des entreprises publiques, à renforcer l'environnement des affaires et à juguler la corruption.

*La Gazette* écrit : « depuis la Transition, c'est la première fois qu'un rapport de la Banque mondiale se montre positif à l'endroit de Madagascar ». Le quotidien juge cependant que ce rapport qui vole au secours d'un régime impopulaire est en profond décalage avec le vécu des populations qui ne cessent de s'appauvrir. Il passe sous silence de sujets majeurs de préoccupation, comme l'insécurité.

## ► Divers

**01/11 - Doing Business 2018<sup>10</sup> : Madagascar gravit cinq échelons au classement, en 162<sup>e</sup> position sur 190 pays.** Deux domaines de réformes ont été particulièrement retenus par la Banque mondiale : la création d'entreprise et l'obtention de crédit. La publication en ligne et gratuite de l'avis de constitution de société ainsi que le paiement des frais au guichet unique ont constitué les points forts dans la création d'entreprise. « Depuis trois années consécutives, Madagascar enregistre une progression dans le classement. Le travail est bien amorcé mais nécessite plus d'efforts pour mener efficacement des réformes importantes. Il faut aller plus vite, car les autres pays courent plus rapidement et Madagascar dispose de tous les atouts. Afin d'améliorer davantage sa position, la Grande île devrait viser des réformes touchant au foncier, à l'accès à l'électricité et à la justice commerciale », suggère le représentant la Société financière internationale (SFI). Madagascar se trouve encore très loin de Maurice et du Rwanda, qui figurent dans le top 50 des pays dont la performance économique est remarquable. Avec le Kenya et l'Afrique du Sud, ils forment les meilleurs pays du continent. L'objectif de l'Economic development board of Madagascar (EDBM), l'agence gouvernementale chargée de la promotion des investissements est d'atteindre à terme la 8e place mondiale.

**09/11 - La loi sur les Zones économiques spéciales (ZES) adoptée par une Assemblée nationale vide aux trois-quarts.** Trois ZES sont déjà en cours : dans le sud-ouest, la ZES Ehoala Parc de Taolagnaro, la ZES Textile City de Moramanga, au centre, et la ZES touristique de la région Diana, au nord. Le ministre des projets présidentiels, Benjamina Ramarcel Ramanantsoa, a fait valoir les nombreux avantages que la Grande île pourrait retirer de ces créations susceptibles d'attirer les investisseurs étrangers. Selon la Banque mon-

<sup>9</sup> Rapport complet : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/771771509460244521/pdf/120761-REVIED-FRENCH-Mise-a-jour-economique-de-Madagascar-Digital.pdf>

<sup>10</sup> Lancé en 2003, le Doing Business est un rapport qui mesure chaque année la facilité de faire des affaires pour les PME dans un pays. Plusieurs indicateurs y sont évalués : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, l'accès à électricité domestique, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, et le règlement de l'insolvabilité.

diale, plus de 3 000 ZES ont été créées dans le monde et des pays comme la RDC, le Mozambique ou l’Ethiopie commencent à se développer grâce à cette formule. Le ministre a tenu à préciser que la création de ZES n’implique pas la vente de terrains à des étrangers. L’octroi par la loi d’une possibilité de bail de trente ans renouvelable sur des terrains par des investisseurs suscite des réticences depuis que Marc Ravalomanana avait accordé un bail emphytéotique à une société étrangère, un acte assimilé à une vente de terres.

**Mise en garde du Collectif Tany à l’adresse des sénateurs**<sup>11</sup>. « *La mise en place de ces zones spéciales censées apporter le développement ne doit pas détruire la vie et les moyens d’existence actuels des communautés locales. (...) Les familles composant les communautés des zones où vont être installées les ZES ne doivent pas être prises au dépourvu ni expropriées/expulsées comme des « vauriens » et des sans-droits : leur consentement libre, informé, préalable, devrait être obtenu. (...) Le montant des prix d’achat ou des indemnités devrait être suffisamment élevé pour qu’ils permettent aux propriétaires de disposer de biens et de sources de revenus équivalents à ceux qu’ils avaient avant l’achat ou avant l’expropriation. (...) La loi sur les ZES doit comporter des clauses et des indicateurs qui assurent que chaque ZES mise en place contribuera véritablement au développement. (...) Le Collectif soutient fermement la mise en place de procédures de suivi et d’évaluation permanentes et de sanction éventuelle des ZES »*

**29/11 - La loi sur les ZES a été adoptée par le Sénat sans amendement par 42 des 44 présents.**

**04/11 - Le projet de loi de finances 2018 consacre une forte diminution des subventions accordées aux entreprises publiques.** Le montant total de ces subventions et transferts passera de 1 467 milliards Ar à 921. La diminution touchera en tout premier lieu la Jirama, qui devra progressivement se passer du concours de l’Etat d’ici 2020. La compagnie Air Madagascar, qui a vu entrer Air Austral à son capital, ne bénéficiera plus d’aucun transfert.

**06/11 - La monnaie nationale poursuit sa forte dépréciation. Le mouvement, amorcé en août, s’amplifie.** L’Ariary est passé en quelques mois d’un cours de 3 390 Ar pour un euro, à plus de 3 600 fin octobre. Cette situation s’expliquerait par le ralentissement des exportations de vanille, l’une des premières sources de rentrée de devises, ainsi que par la hausse des importations. Les produits importés s’en trouvent renchérissants, notamment les PPN et les produits pétroliers, ce qui n’est pas une bonne nouvelle pour les ménages en cette période de soudure. En cours de mois, le taux de change au marché noir a atteint 4 000 Ar pour un euro. La dépréciation de la monnaie nationale est constante depuis 2008 mais elle semble s’accélérer, faisant peser la menace d’une forte inflation. Il faut remonter à 2004 pour trouver une décote aussi rapide et durable de la monnaie nationale. Les explications fournies par le gouverneur de la banque centrale sont jugées simplistes et fallacieuses par des économistes. Pour *L’Express*, cette situation est due à la situation catastrophique de l’économie nationale et à la chute des cours du nickel qui pénalise gravement l’activité d’Ambatovy, premier pourvoyeur en devises depuis quelques années.

**06/11 - Insécurité alimentaire : la situation de plus en plus fragile dans le Sud.** Une récente enquête fait apparaître une augmentation de 12 % des personnes en situation de « *crise alimentaire* » et d’« *urgence alimentaire* », phase qui précède la situation de « *famine* ». Les phases sont déterminées par l’analyse de résultats basés sur des normes internationales : niveaux de consommation alimentaire, évolution des moyens d’existence, état nutritionnel et mortalité. Sur la totalité des populations du Sud, plus de 260 000 personnes, soit 9 % de la population de la Grande île, sont en situation d’urgence et plus d’un million sont en situation de crise. L’enquête révèle également que ces populations deviennent de plus en plus vulnérables à chaque choc. La situation pourrait encore s’aggraver d’ici le mois de mars 2018 en raison des mauvaises récoltes, de la sécheresse et de la prolongation de la période de soudure. On observe déjà une augmentation des prix des PPN sur les marchés.

**07/11 - Flambée des cours du riz malgache sur les marchés. Les consommateurs se tournent vers le riz d’importation.** Selon les cultivateurs, la faible récolte à l’origine de cette situation serait due à l’insuffisance de pluie et à la longue période de sécheresse qu’a connu Madagascar, mais également au changement climatique. Dans certaines régions, des familles ont décidé de réduire leur consommation à deux repas de riz par jour au lieu de trois. Le ministre du commerce, Chabani Nouridine, affirme que les arrivages de riz importé permettront de surmonter cette crise. 30 000 tonnes sont attendus d’ici la fin de l’année. Madagascar aura importé 400 000 tonnes de riz cette année, contre 250 000 pour une année normale.

**30/11 - Approvisionnement en riz : le gouvernement sollicite l’aide extérieure. La Thaïlande a répondu à cet appel en octroyant un don de 60 000 dollars.** La tendance haussière des prix du riz local se poursuit

<sup>11</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/05/92/448497/118120196.pdf>

et la situation est jugée alarmante par plusieurs médias. Les importations massives permettent de limiter l'impact sur les consommateurs mais la dépréciation de la monnaie nationale contribue à renchérir le cours des produits importés.

**13/11 - « Agriculture : Madagascar, un géant aux pieds d'argile », titre L'actualité.mg<sup>12</sup>.** Avec ses 40 millions d'hectares de terres arables et sa population à 80 % paysanne, Madagascar devrait être un géant mondial de l'agriculture. Pourtant, le pays ne profite pas encore de ce titre puisque ces atouts ne sont pas utilisés à bon escient. « *L'agriculture malgache n'a cessé de régresser ces quatre dernières années* », a déclaré récemment Hery Rajaonarimampianina. Pourtant, le secteur représente environ 30 % PIB du pays. En janvier, le ministère du commerce a annoncé une baisse de 80 % de la production rizicole. Il en est de même pour la filière litchi depuis 2014. Dans l'élevage, cette régression est également sensible, ainsi que dans la filière aquacole. Pour le ministre de l'agriculture, le problème, qui remonte à la période de l'indépendance, se caractérise par un très faible taux de croissance du secteur, inférieur à la croissance démographique qui reste très soutenue (2,8 %/an actuellement). Le changement climatique et la faible pluviométrie bouleversent les méthodes culturales et l'agriculture manque de vrais professionnels. L'insécurité grandissante influe aussi sur le développement du secteur. Des terrains domaniaux sous-exploités devraient pouvoir être attribués à des agriculteurs qui s'engageraient à les mettre en valeur. La vulgarisation de l'agrobusiness, l'agriculture contractuelle plus précisément, devrait être encouragée, tout en veillant à ce que les agriculteurs ne tombent sous la dépendance de grandes sociétés.

**08/11 - Energie : une puissance supplémentaire de 60 MW pour Antananarivo.** La nouvelle centrale thermique d'Aksaf Power qui vient d'être raccordée au réseau fournira 24 % de l'énergie consommée à Madagascar, selon les représentants de la société turque qui a investi 90 millions de dollars dans cette centrale fonctionnant à l'huile lourde, dont le prix est moitié moins cher que le gasoil utilisé habituellement dans les centrales de la Jirama. Le projet, qui a démarré en septembre 2016, repose sur une alliance entre la société turque Aksa Energy et AF Power de l'île Maurice. Le chef de l'Etat se défend de ne pas promouvoir les énergies renouvelables. Selon lui, les espoirs mis dans l'hydroélectricité ont été déçus en raison du changement climatique. La sécheresse n'a pas permis une alimentation suffisante des barrages.

**13/11 - La nouvelle loi sur l'électricité libéralise la production, le transport et la distribution de l'électricité mais la Jirama conservera son statut public et sera appelée à jouer un rôle moteur, affirme le DG de la compagnie,** en réponse aux inquiétudes des syndicalistes qui menacent de déposer un mot d'ordre de grève. La situation financière de la société reste très délicate mais le redressement se poursuit, avec l'appui des bailleurs de fonds. L'objectif est de retrouver l'équilibre à l'horizon 2020.

**Depuis mai, 52 employés ont été licenciés, révèle le DG de la Jirama.** Certains ont effectué des vols de courant tandis que d'autres ont eu des absences répétées ou sont auteurs de détournements de fonds. Parmi lesquels, un directeur et un leader syndical. Des mesures disciplinaires et non des licenciements collectifs, comme prétendent les organisations syndicales. 46 employés avaient déjà été renvoyés l'an passé. Le recrutement de 25 directeurs est en cours, avec l'appui d'un cabinet de sélection canadien. 700 candidatures ont été recueillies.

**16/11 - Recensement de la population : les opérations de cartographie ayant pris du retard, le dénombrement est reporté à 2018.** Les données cartographiques, confiées à 818 agents, ne sont réalisées qu'à 70 %. Un retard imputable aux difficultés d'accès à certaines zones, aux conditions météo et à l'insécurité. Des cartographes se sont désistés ou se sont mis en grève en raison des risques encourus ou des contraintes budgétaires imposées.

**17/11 - TIC - Madagascar régresse de deux places dans le classement de l'Union internationale des télécommunications qui mesure le développement des TIC dans 176 pays.** La Grande île passe de la 167<sup>e</sup> à la 169<sup>e</sup> place. Les trois aspects pris en compte dans le rapport sont l'accès, l'utilisation et les compétences. Maurice se situe en 1<sup>ère</sup> place pour l'Afrique et l'océan Indien.

**18/11 - Une société textile de zone franche de la capitale licencie 108 personnes sans préavis.** Les travailleurs ont été contraints de quitter l'établissement du jour au lendemain. L'employeur met en avant la chute de la demande. D'autres sources évoquent l'incidence d'un programme de robotisation de la société. Les syndicats condamnent ces « *licenciements abusifs* », qui, de plus, ne tiennent aucun compte de l'ancienneté des salariés et de la situation personnelle et familiale de chacun d'entre eux. Les personnels licenciés ont organisé une manifestation et vont déposer une requête auprès de l'inspection du travail. Suite aux pressions exercées, l'employeur aurait décidé de renoncer au licenciement d'une dizaine d'employées, les plus aptes à s'adapter aux nouveaux équipements. Une information démentie par les syndicats.

<sup>12</sup> <https://www.lactualite.mg/economie/2589-agriculture-madagascar-un-geant-aux-pieds-dargile/>

**18/11 - « Madagascar est le seul pays qui s'appauvrit depuis soixante ans sans avoir connu la guerre », titre Le Monde Afrique<sup>13</sup>.** Des chercheurs de l'IRD mettent en avant le rôle prédateur des élites, la faiblesse de la société civile et le tabou de la violence pour expliquer la trajectoire singulière de la Grande île. Mireille Razafindrakoto, François Roubaud et Jean-Michel Wachsberger, tous trois rattachés au centre de recherche Développement, institutions et mondialisation (DIAL), ont tenté de comprendre l'« énigme » malgache. Madagascar est en effet le pays n'ayant subi aucun conflit majeur à s'être appauvri depuis son indépendance, en 1960. Dans un ouvrage les trois chercheurs livrent quelques pistes de compréhension. Une certitude ressort : les élections de 2013, qui ont porté Hery Rajaonarimampianina au pouvoir, n'ont rien changé à « *la donne structurelle de l'équation malgache. Le déclenchement d'une nouvelle crise peut intervenir à tout moment* »

**21/11 - « Près de 72 % des constructions dans les villes à Madagascar, surtout dans la capitale, sont des bidonvilles, selon un rapport des Nations unies de 2016. Tous les quartiers à Antananarivo en ont. Une volonté politique de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et de toutes les parties prenantes s'impose pour limiter ce phénomène qui peut représenter un grand danger, alerte Gérard Andriamanohisoa, directeur général de l'aménagement du territoire. Madagascar est engagé dans la phase de transition urbaine, car 37 % de la population vit en ville. Et suite à une urbanisation rapide, la population résidant en ville doublera d'ici à 10 à 15 ans. On comptera plus de 7 millions d'habitants à Antananarivo et ses périphéries en 2032. (...) Le poids économique des 172 villes de Madagascar représente 2/3 du PIB national. C'est le moteur de croissance rapide, incubateurs d'emplois et d'innovations. La capitale contribue à 42 % du PIB national »**

**21/11 - « La plupart des importations sont des importations frauduleuses qui, au bout du compte, devancent largement les produits malgaches en termes de compétitivité »,** avance le représentant de la FES allemande à Madagascar. Les industriels malgaches cessent de réclamer une volonté politique pour mettre fin à ce fléau. Plus de 80 % des produits non agricoles sont importés, les produits locaux n'ont plus leur place sur les marchés. L'argument du patriotisme économique n'est pas audible, compte tenu du faible pouvoir d'achat de la population. Le FES pointe du doigt la corruption qui permet à certaines entreprises d'inonder le marché en toute impunité, voire avec la protection de hauts responsables de l'administration.

**29/11 - Le scandale Paradise Papers concerne aussi Madagascar. Douze noms dont cinq Malgaches sont cités** sur le site de l'International consortium of investigative journalists (ICIJ). Une société hébergée aux Bermudes détentrice de droits d'exploitation pétrolière est citée cinq fois dans la liste. Elle implique cinq personnes résidant à Madagascar, dont une femme malgache citée dans plusieurs dossiers. Le président d'une société minière de renom à Madagascar est également cité. Le siège de sa société est aux Bermudes. L'affaire concerne également six autres individus résidant à Madagascar, qui gèrent des sociétés à Maurice et aux Seychelles. Leur nationalité n'a pas été divulguée. Pour le directeur du Samifin, il est difficile de savoir si ces affaires relèvent de l'optimisation fiscale ou de l'évasion fiscale. Ses services ne peuvent se saisir d'une affaire qu'à partir des « *Déclarations d'opérations suspectes* » (DOS) qui lui sont transmises par les établissements bancaires. Les instruments juridiques dont dispose Madagascar pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent demeurent très insuffisants. Le Samifin appelle de ses vœux l'adoption rapide des textes attendus en vue du renforcement de ces dispositifs.

-----  
Taux de change au 29/11/17 : 1 euro = 3792 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananeews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), Africetime, Madagascar Environmental Justice Network.

<sup>13</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/70/18/448497/118145071.pdf>